



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

285 | Janvier-Juillet

Résistances territoriales dans les campagnes des Suds

Affirmations contradictoires des territorialités émancipatrices paysannes et indigènes. Le cas de la *Zona de Reserva Campesina de las Montañas Caucanas*

Max-Amaury Bertoli



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/com/13792>

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2022

Pagination : 165-203

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Max-Amaury Bertoli, « Affirmations contradictoires des territorialités émancipatrices paysannes et indigènes. Le cas de la *Zona de Reserva Campesina de las Montañas Caucanas* », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 285 | Janvier-Juillet, mis en ligne le 02 janvier 2024, consulté le 10 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/com/13792> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.13792>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.



Affirmations contradictoires des territorialités émancipatrices paysannes et indigènes. Le cas de la *Zona de Reserva Campesina de las Montañas Caucanas*

Max-Amaury Bertoli¹

Résumé

Ce travail propose un regard critique sur le processus de constitution d'une *Zona de Reserva Campesina* dans la région d'Inzá – Tororó – Silvia (Cauca, Colombie), mettant en évidence la manière avec laquelle certaines figures de gouvernance territoriale risquent de reproduire des phénomènes d'exclusion en se formant autour de conceptions essentialistes de l'appartenance communautaire et du territoire. En instituant une discrimination positive envers les populations ethniques, le cadre légal actuel pousse d'une part des processus sociaux passablement similaires et complémentaires dans une compétition pour des ressources légalement disponibles, et d'autre part les individus et groupes à construire des catégories supposées homogènes et exclusives.

Mots-clés : Zona de Reserva Campesina, Colombie, territoire, Paysan, Indigène, conflit interculturel.

Abstract

This article offers a critical look at the process of constitution of a Zona de Reserva Campesina in the region of Inzá–Tororó–Silvia (Cauca, Colombia), highlighting the way in which certain figures of territorial governance, risk reproducing phenomena of exclusion by being formed around essentialist conceptions of community belonging and territory. By positively discriminating ethnic populations, the current legal

1. Assistant de recherche. Département de Géographie et Environnement de l'Université de Genève avec l'équipe de recherche appliquée sur la ZRC-MC, notamment Frédéric Giraut et Philippe Brun.

framework pushes on the one hand quite similar and complementary social processes in a competition for legally available resources, and on the other hand individuals and groups to perform supposedly homogeneous and exclusive categories.

Keywords : Zona de Reserva Campesina, Colombia, Territory, Farmer, Indigenous, Intercultural conflict.

En Amérique latine, les luttes menées par les communautés rurales se sont fréquemment centrées sur la reconnaissance d'un droit collectif à un territoire. Le territoire, dans le cadre de ces revendications, ne représente pas un simple espace physique et matériel, mais également et surtout un lieu où ces populations peuvent créer, recréer et protéger des traditions, des pratiques et une identité culturelle revendiquée, réaffirmer leurs croyances et leurs liens avec l'environnement social et naturel, acquérir une autonomie face aux logiques extérieures et développer une gouvernance propre. Ces revendications forment des luttes ontologiques (Escobar, 2014) qui s'inscrivent dans un mouvement qui s'est opposé dans un ensemble conséquent de pays et de régions au projet « modernisateur » et développementaliste, actuellement néolibéral, ainsi qu'à l'ontologie dualiste sur laquelle il se base (voir entre autres : Blaser, 2007, 2009, 2013 ; Blaser et De la Cardena, 2009, 2018 ; Escobar, 2010, 2014 ; Patzi Paco, 2013).

En Colombie, la Constitution de 1991 représente dans ce cadre un tournant majeur. En reconnaissant la Nation comme multiculturelle et pluriethnique, elle assure notamment un cadre légal définissant la création des *resguardos* et des *consejos comunitarios*, à savoir les figures légales de gouvernance territoriale qui donnent respectivement aux communautés indigènes et afro-descendantes un droit à un territoire et à un gouvernement propres. Si ceci représente une avancée majeure pour les populations rurales, toutes ne sont pas considérées par ces lois. Les communautés paysannes, qui revendiquent également, depuis des décennies, la reconnaissance d'identités, cultures et traditions, sont effectivement exclues du cadre législatif, car non éligibles sur des bases identitaires. Or l'accès à ces droits différenciés entraîne un processus d'opposition et de compétition entre communautés rurales pour cette reconnaissance, ainsi que pour les terres et territoires, ce pourquoi les revendications des communautés paysannes se réaffirment au début des années 1990 (Rojas, 2015).

En 1994, la création de la figure de la *Zona de Reserva Campesina* (ZRC), figure de planification territoriale attribuée précisément aux Paysans²,

2. Les termes « Paysan » et « Paysannerie » sont assimilés à une identité particulière (et non simplement à une activité économique), c'est pourquoi je fais le choix de l'usage de la majuscule tout au long du texte.

compense partiellement leur oubli. Toutefois, celle-ci n'octroie pas les mêmes droits aux Paysans que la Constitution aux Indigènes et Afro-descendants. Cette discrimination positive des populations ethniques relativement à d'autres communautés (qui partagent parfois des conditions matérielles d'existence communes) est caractéristique des politiques de réparation historique des spoliations coloniales justifiées par des arguments essentialistes, tel que l'indigénisme américain (Zapata Silva, 2019). En effet, au sein des colonies de peuplement, dont l'expérience colombienne est un exemple, les populations autochtones furent regroupées ou cantonnées dans des réserves qui, toujours menacées et marginales, purent évoluer dans une pseudo-autonomie foncière. Si les identités assignées (*indio*, par exemple) ont servi à dominer et spolier les communautés en question durant des siècles, elles sont par la suite devenues des moyens de lutte. Comme le mentionne Giraut (2017) :

le paradoxe des revendications indigénistes est le recours à ce que l'on peut appeler un « essentialisme stratégique ». Il s'agit d'une expression inventée par Gayatri Spivak pour qualifier les stratégies qui visent à organiser des collectifs sur la base d'une identité assignée qui sert ou a servi de base à un processus de domination collectif. Cette stratégie est le seul moyen pour obtenir collectivement des droits bafoués ou des réparations. Les collectifs qui revendiquent des droits au nom de l'autochtonie sont ainsi amenés à performer une identité définie selon des conceptions et des inventaires coloniaux de type essentialiste et raciste qui nient la complexité des sociétés et des liens intergroupes. (p. 94).

D'une part, l'utilisation de catégories coloniales détermine les revendications-mêmes des communautés indigènes (Bryan, 2008, 2012). D'autre part, elle a des conséquences à travers une différenciation entre ces dernières et d'autres populations, dont les Paysans font partie, n'ayant pu légitimer leurs luttes territoriales par un recours à des identités culturelles.

Cependant, les mélanges de populations ont rendu la frontière entre « Indigènes » et « Paysans » fluctuante, poreuse dans certains cas. Différents membres d'une municipalité, d'un village, voire d'une même famille peuvent appartenir à des groupes différents, bien que la majorité de leurs pratiques quotidiennes soient souvent similaires. De nombreux individus se reconnaissent d'ailleurs autant comme Paysans que comme Indigènes (Bolaños Díaz, 2020). De plus, en Colombie, la citoyenneté différenciée favorisa dans un premier temps les populations métisses, puis à partir de 1991 les communautés indigènes. Aussi l'auto-identification de certains acteurs à l'un ou l'autre de ces groupes a pu et peut dans certains cas s'inscrire dans une stratégie d'acquisition de droits, de terres et de ressources plus que dans un réel sentiment d'appartenance culturel et/ou cosmologique à ceux-ci (Maíz Suárez, 2004).

Les catégories utilisées pour définir ces populations rurales négligent donc leur grande hétérogénéité. Le terme Indigène est en soi une construction coloniale qui « fonctionne comme une catégorie résiduelle se référant à tout ce qui existait avant tout ce qui est occidental ou moderne » (Bryan, 2008 : 25) mais qui définit en réalité un large ensemble de populations différentes et en évolution constante. Effectivement, l'ethnicité, en étant imposée de l'extérieur, ne « caractérise pas des groupes humains, mais la façon dont les groupes humains sont séparés » (Hobsbawm, 1993). Les termes *Campesino* (Paysan) ou *Campesinado* (Paysannerie) décrivent également des collectivités dans lesquelles des rapports de pouvoir, des hiérarchies et des négociations opèrent et des divergences existent. Ainsi, les *cabildos*³ à la tête des *resguardos* ainsi que les associations au-devant du mouvement paysan de la région forment les institutions représentatives des collectivités au sein desquelles de fortes disparités internes existent, déterminant largement les dynamiques inter- et intra-communautaires.

En outre, la situation dans laquelle se trouve le monde rural du Sud de la Colombie est caractérisée par une marginalisation profonde, un taux de pauvreté particulièrement élevé, des inégalités importantes, des violations récurrentes des droits humains (Luque Revuelto, 2016) et une vulnérabilité forte (ACNUR, 2011 ; Gómez Sánchez *et al.*, 2016, entre autres). Ces conditions sont globalement partagées par l'ensemble des populations présentes. Néanmoins, les *resguardos* indigènes reçoivent de l'État des « allocations spéciales », contrairement aux autres collectivités⁴. Bien que ceci n'ait pas permis de dépasser la marginalisation qui touche ces populations (Ramírez Gallego, 2007), cette citoyenneté différenciée offre des privilèges qui forment des inégalités au sein d'une marginalité commune. Les stratégies adoptées par les acteurs peuvent dans ce contexte être identifiées à des « stratégies de survie » qui forcent les communautés dans une compétition pour l'accès aux ressources légalement disponibles.

Les collectivités rurales passent par des revendications territoriales pour faire valoir leurs droits (*resguardos indigenas*, *consejos comunitarios* et *Zona de Reserva Campesina*). Néanmoins, alors que ces figures de gouvernance territoriale servent de moyens de contestation et de lutte face à une exclusion, elles risquent de reproduire des phénomènes similaires en se basant sur des concepts propres à l'État-Nation, tels que la supposée adéquation entre un

3. Les *cabildos* sont les représentants légaux des *resguardos*. Néanmoins, le terme *cabildo* se réfère également aux communautés indigènes-mêmes lorsqu'elles ne sont pas organisées en *resguardo*.

4. Les populations afro-descendantes ont droit à un « co-financement » de certains projets par le gouvernement, notamment éducatifs, mais ces ressources sont inférieures à celles reçues par les populations indigènes. Les Paysans ne reçoivent pas de ressources particulières (Cristancho, 2016).

territoire, une culture, des droits et une appartenance à groupe. Comme le mentionne Bryan (2012)⁵, ces « revendications territoriales réfractent souvent ce problème plutôt qu’elles ne le résolvent, dans la mesure où le droit d’avoir des droits reste conditionné à l’appartenance à un groupe » (p. 222). Or dans les *resguardos*, tous les individus ne sont pas indigènes et dans les ZRC, tous ne sont pas paysans.

Cet article met en évidence certains problèmes entraînés par ces conceptions de la territorialité et l’usage de catégories essentialistes. Il est le fruit d’une recherche basée sur une observation participante réalisée dans la région d’Inzá – Totoró – Silvia entre janvier et avril 2021, la réalisation de huit entretiens semi-directifs avec des acteurs présents sur le territoire (voir Annexe I) et une analyse bibliographique de textes académiques et rédigés par des organisations et institutions de la région. Durant ces mois, j’ai intégré l’équipe de travail de la définition du Plan de Développement Territorial Paysan (PDS dans le texte) nécessaire à la constitution de la *Zona de Reserva Campesina de las Montañas Caucanas* (ZRC-MC), projet mené par quatre associations paysannes, à savoir l’*Asociación Campesina de Inzá Tierradentro* (ACIT, Association Paysanne d’Inzá), l’*Asociación de Trabajadores Campesinos de Totoró* (ASOCAT, Association des Travailleurs Paysans de Totoró), l’*Asociación Corregimental de Usuarios Campesinos de Gabriel López de Totoró* (ACUC-GL, Association Corregimental des Usagers Paysans de Gabriel López de Totoró) et l’*Organización Campesina de Trabajadores Agropecuarios y Pequeños Propietarios de Santa Lucia* (TORCASA, Organisation Corregimental des travailleurs agriculteurs et paysans de Santa Lucia)⁶.

Une grande partie des informations récoltées provient des activités réalisées dans le cadre du projet-même, dont la méthodologie est décrite dans la partie suivante. Étant donné que celles-ci m’ont permis de rencontrer des Paysans affiliés à l’ACIT, ASOCAT, ACUC-GL ou TORCASA et directement inclus dans les activités du projet, j’ai focalisé les entretiens semi-directifs

5. L’auteur fait ici référence aux populations indigènes et afro-descendantes.

6. Il est important de mentionner que la durée de cette recherche de terrain (3 mois) ne s’apparente pas à un long travail de type anthropologique sur les représentations territoriales fines et potentiellement contradictoires déployées au quotidien par les communautés locales. De plus, réaliser des entretiens avec des membres de collectivités et organisations indigènes aurait également été souhaitable, ce qui a largement été entravé par ma position d’employé d’une organisation paysanne, c’est-à-dire potentiellement « rivale ». Cette position est d’ailleurs une limite en soi, étant donné qu’elle biaise les informations auxquelles j’ai eu accès. En outre, ma position d’occidental au sein d’associations et de communautés paysannes est évidemment un biais important à prendre en compte. Pour finir, la période d’observation participante s’est terminée avant la finalisation du projet, ce qui empêche de porter un regard sur l’ensemble de celui-ci, ainsi que sur le devenir des intérêts retenus.

sur des acteurs dont la participation était *a priori* moindre, voire inexistante, à savoir les communautés indigènes présentes dans des *resguardos* alentours, des Indigènes présents sur le territoire paysan et des Paysans se situant en dehors des associations. De plus, durant les rencontres avec les Paysans des différentes régions, j'ai pu échanger avec certains leaders communautaires sur les raisons de la nécessité de la constitution de la ZRC-MC, afin de voir dans quelle mesure leurs lignes directrices prédominent lors de la définition des objectifs du PDS. Cette recherche ne se focalise toutefois pas sur les éléments précis retenus à l'issue des discussions mais sur le processus participatif en tant que tel, ainsi que les modalités de la participation.

Ce projet s'est basé sur un fonctionnement participatif : les Paysans de la région ont été consultés afin qu'ils définissent les objectifs du PDS ainsi que les outils et ressources adéquats à utiliser. Néanmoins et malgré tout l'intérêt et la qualité de cette démarche, déconstruire cette dernière nous permet de mettre en évidence certaines dynamiques sous-jacentes, ce que propose cette recherche. Celle-ci se sert de l'analyse du processus participatif de constitution de la ZRC-MC comme porte d'entrée pour analyser les territorialités paysannes. Elle propose ainsi, au-delà de cette riche expérience, un regard critique sur le discours participatif qui entoure le projet et questionne les contradictions de ce dernier en problématisant le cadre conceptuel, normatif et légal qui le détermine, ainsi que la manière avec laquelle celui-ci pousse les individus et communautés à construire des catégories supposées homogènes et exclusives. Elle se base d'une part sur l'approche d'Escobar (2014) qui considère que les revendications communautaires défendant un droit au territoire sont non seulement politiques mais également ontologiques⁷. D'autre part, elle reprend les éléments apportés par Bryan (2012) relatifs aux phénomènes d'exclusion inhérents à la définition hégémonique du territoire et par Giraut (2017) sur les risques des conceptions essentialistes et exclusives des collectifs et territoires liés. Elle s'appuie également sur la notion d'« économie politique de l'exclusion » amenée par Lavigne Delville (2012) reprenant les écrits de Chauveau.

Ce travail considère que « les dispositifs participatifs sont pleinement articulés à l'action publique et politique locale » (Goirand, 2013a : 6) et

7. Les ontologies sont les formes de compréhension des éléments qui composent la réalité. La notion d'ontologie s'éloigne de celle de culture car elle refuse le dualisme Nature-Culture, le considérant comme « constitutif des formes dominantes de la modernité et de l'idée d'un monde composé d'un seul monde » (Escobar, 2014 : 17). Au contraire, considérer une diversité ontologique renvoie au fait que « la Nature n'existe pas en tant que réalité objective mais dépend des relations entre humains et non humains qui la constituent, ainsi que des pratiques et discours qui la définissent » (Bertoli, 2020 : 25). Le concept de lutte ontologique se réfère donc à des luttes qui défendent ces autres conceptions de la réalité et « qui impliquent la défense d'autres modes de vie » (Escobar, *op.cit.* : 19).

insère pour ce faire l'étude de la participation des acteurs dans l'observation de l'environnement dans lequel elle prend place (Goirand, 2013b), en se focalisant notamment sur la présence et la création d'élites locales et de réseaux de pouvoirs (Parizet, 2013). Questionner de cette manière la qualité de la participation permet de quitter le « registre positif et optimiste qui a marqué la première vague d'études sur le potentiel démocratique de la société civile et des mouvements sociaux, et sur les espaces de participation qui les abritent » (Dagnino et Tatagiba, 2010 : 169) et, dans le cas étudié, de mettre en évidence des perceptions différentes du territoire ainsi que des possibles conflits.

La partie suivante présente une contextualisation du projet, revenant sur des éléments historiques, normatifs et socioéconomiques caractéristiques de la région du Cauca. Celle-ci n'a pas vocation à présenter une analyse exhaustive, mais plutôt à apporter les informations nécessaires pour comprendre des dynamiques locales et régionales dans lesquelles le projet s'inscrit. Le chapitre suivant expose les phénomènes d'exclusion de certains Paysans et des Indigènes du projet. Il décrit également les impacts du cadre légal sur les stratégies des acteurs et l'existence d'un conflit interculturel. Ces informations sur le processus participatif permettent de mettre en évidence différents problèmes entraînés par les territorialités fondées sur des catégories supposées homogènes et exclusives.

I – La Paysannerie comme sujet non-ethnique de droit

En Colombie, si les revendications territoriales ont été défendues sur l'ensemble du territoire, elles l'ont été particulièrement au Cauca. La grande présence de populations indigènes ainsi que l'importance des luttes qu'elles ont menées pour la reconnaissance de leurs droits (Nieto, 2019) fit de cette région « l'épicentre social et politique de ce conflit foncier » (Rincón García, 2008 : 54). Toutefois, les collectivités et organisations rurales qui ont joué un rôle important dans ces luttes ne sont pas toutes ethniques. Effectivement, durant les années 1930, « la conformation des premières ligues paysannes [...] consolida [la position de la] Paysannerie comme un secteur de pression social important pour la réussite de réformes politiques et sociales, qui eut comme caractéristique plus notable le questionnement direct des régimes de propriété de la terre au niveau national » (Río Álvarez, 2014 : 46).

1 – La territorialité paysanne

Toutefois, les communautés paysannes sont encore aujourd'hui fréquemment exclues du panorama des populations dont on reconnaît l'identité culturelle, la symbolisation particulière du territoire et les modes de vie propres. Seules les communautés indigènes sont d'ailleurs nommées par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) comme « patrimoine national inestimable ; comme richesse culturelle et sociale » (CIDH, 1993, chapitre XI), et seules celles-ci sont nommées par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour leur participation à « la diversité culturelle, à l'harmonie sociale et écologique de l'humanité et à la coopération et compréhension internationale » (Convention 169 de l'OIT). Ces particularités justifient la reconnaissance de certains droits collectifs et territoriaux à ces populations, dont celui à la « consultation préalable » et à un gouvernement propre (Loi 21 de 1991). Comme le mentionnent l'ACIT, l'INCODER et le PUPSOC (2013) : « [dans] *le cas spécifique des communautés paysannes, leur condition pour ainsi dire non ethnique les a désavantagées par rapport à d'autres secteurs de la population comme les Indigènes qui, comme les Afro-descendants, ont vu leur particularité culturelle reconnue dans la Constitution de 1991 et sont devenues l'objet de différentes politiques différentielles qui cherchent à satisfaire les demandes et les besoins de ces groupes historiquement exclus* » (p. 73).

C'est précisément à cette absence de reconnaissance d'une histoire, d'une identité et d'une culture propres, ainsi qu'à la situation matérielle dans laquelle les communautés rurales se trouvent, que les projets de constitution de *Zonas de Reserva Campesina* entendent répondre. La figure légale de la ZRC naît de la loi 160 de 1994 dite de création du *Sistema Nacional de Reforma Agraria y Desarrollo Rural Paysan* (Système national de réforme agraire et de développement rural paysan), pensée pour « promouvoir et consolider la paix, à travers des mécanismes orientés à la réussite de la justice sociale, la démocratie participative et le bien-être de la population paysanne » (Loi 160 de 1994, art. 1). Ses objectifs premiers sont de « régler et organiser l'attribution des *baldíos* (terres domaniales qui appartiennent à l'État) et éviter la concentration de la propriété foncière, afin de promouvoir la petite propriété paysanne et créer les conditions de développement et de consolidation de l'économie paysanne des colons » (Cardoza, 2015 : 4 ; FAO et ANT, 2019 : 15).

Durant les années 1990, marquées par une violence particulièrement élevée, de fortes mobilisations paysannes sont organisées. Elles dénoncent la situation dans laquelle se trouve la Paysannerie, ses relations subies avec

le commerce de coca, ainsi que les conséquences des mesures prises par le gouvernement dans sa lutte contre le narcotrafic (Cruz, 2019). Le respect de la mise en œuvre des ZRC et des dispositions de la loi 160 de 1994 font partie des revendications défendues. Ces mobilisations permirent aux Paysans d'obtenir en 1996 la promulgation du Décret 1777 ainsi que l'Accord 024, qui définissent « les modalités de création de ces zones dans les régions où il est nécessaire de promouvoir l'économie paysanne, ainsi que dans les régions où des conflits sociaux apparaissent » (Guzmán Sanabria, 2019 : 46).

Ainsi, les ZRC n'ont pas été pensées pour octroyer les mêmes protections que les *resguardos* et les *consejos comunitarios* et n'offrent donc pas les mêmes droits que ces autres figures de gouvernance territoriale. Alors que les *resguardos*⁸ permettent la mise en place d'un gouvernement propre, de recevoir des ressources de l'État pour les projets de développement local et d'être considérées comme des Entités Territoriales, au même titre que les municipalités ou départements⁹, les ZRC sont censées renforcer l'économie paysanne, la petite propriété et la conservation des ressources naturelles, afin d'assurer une participation active des Paysans organisés à l'économie nationale et aux politiques du gouvernement (Loi 160 de 1994, art. 80).

Cependant, étant le seul outil légal à disposition de ces communautés, les ZRC sont devenues des objets et moyens de luttes pour l'autodétermination et la reconnaissance de la Paysannerie comme sujet de droit (Guzmán Sanabria, 2019). Ainsi, les projets de constitution de ZRC représentent non seulement des moyens d'acquérir des terres, de mettre en place des mécanismes de défense face à diverses menaces (présence de grands propriétaires latifundistes, d'entreprises extractives, de groupes armés ou autres) et de structurer des projets économiques-productifs et environnementaux, mais également de développer une territorialité, à savoir une relation particulière et propre sur et avec le territoire et les éléments qui le composent, dans laquelle l'identité et la culture paysanne sont reconnues et peuvent se créer et se recréer.

Guzmán Sanabria (2019), dans son travail sur la ZRC de Cabrera (Cundinamarca), expose les différentes « dimensions de la construction de la territorialité critique du développement » (p. 62) de la ZRC : tissu social et valeurs communautaires, gouvernance locale, conservation et défense du

8. Les *Consejos Comunitarios* ont également un cadre légal propre qui ne sera pas abordé dans cette étude.

9. Ces droits sont attribués dans la Constitution de 1991 aux Entités Territoriales Indigènes (ETI), qui n'ont à l'heure actuelle pas encore été créées. Néanmoins, les décrets 1088 de 1993, puis 1953 de 2014, octroient aux *resguardos* les capacités et caractéristiques des ETIs de manière transitoire, c'est-à-dire jusqu'à la promulgation officielle de la création de la figure des ETIs.

territoire, modes de production paysans, préservation et reproduction d'une culture et identité paysannes et donc, vision propre du développement. En permettant de créer des espaces de souveraineté et de gouvernance dans lesquels les communautés peuvent défendre « d'autres développements », les ZRC représentent donc une modalité de résistance qui s'inscrit dans une lutte ontologique au sens défini par Escobar (2006, 2014). En ce sens, la ZRC peut être comprise comme « l'action collective d'une organisation paysanne organisée qui s'exprime dans des pratiques de construction de la territorialité » (Guzmán Sanabria, 2019 : 38).

Il existe actuellement 6 ZRC formalisées et reconnues légalement sur le territoire colombien. Néanmoins, 10 autres processus de constitution de ZRC étaient en 2019 traités par l'ANT (*Agencia Nacional de Tierras*/Agence Nationale des Terres) et 53 ZRC se réclamaient *de hecho* (de fait) (FAO et ANT, 2019). Ces dernières se considèrent comme des territoires paysans, mais ne sont pas reconnues par le gouvernement comme tels. La ZRC-MC revendiquée par l'ACIT, ASOCAT, ACUC-GL et TORCASA en fait partie. L'ACIT mène depuis le début du XXI^e siècle le projet de constitution de la ZRC-MC, mais le droit que l'association revendique n'a jusqu'à présent pas été reconnu. Cette lutte s'inscrit dans une continuité historique de long terme, dont certains éléments sont exposés dans les parties suivantes.

2–La colonisation métisse et les évolutions sociodémographiques de la région

La position particulière des Paysans en Colombie s'explique par des éléments remontant à l'indépendance Colombienne (1811). Cette dernière fit passer la Nation d'un système latifundiste et stratifié selon l'origine ethnique des individus à une société principalement composée de Métis (*mestizos*) qui forment dès le début du XIX^e siècle une masse de travailleurs sans terre, mobiles autant géographiquement que socialement et se situant alors hors des catégories coloniales (Blancs, Indigènes et Noirs) (Nieto, 2019). Cette nouvelle figure permet aux élites de penser une nouvelle identité nationale en représentant le Métis comme un entrepreneur travailleur, agent de la modernité et repoussant les frontières agraires établies pour y établir la propriété privée : « on considérait la colonisation [métisse] comme un processus non seulement économiquement souhaitable mais en plus démocratique, égalitaire et civilisateur » (Nieto, 2019 : 50). De par leur inscription dans le récit modernisateur (Roldán, 2003), les Métis se voient attribuer certains droits et avantages devant leur permettre d'acquérir des terres et de mener avec succès leur entreprise agricole. En partant à la recherche de terres libres d'usage, ils

formèrent alors à cette époque ce qui sera le cœur de la nouvelle économie rurale : la petite exploitation familiale.

Durant la même période, les Indigènes ont de fortes incitations à quitter les *resguardos* dans lesquels ils sont maintenus, afin de trouver du travail dans les fermes voisines ou d'acquérir des terres en friches (ACIT, INCODER et PUPSOC, 2013). Le pays observe alors un processus de dés-indigénisation et de paysannisation, caractérisant autant l'explosion démographique de la population métisse que les « déplacements identitaires » (Maíz, 2004) des Indigènes et Afro-descendants « devenant » Métis (Rincón García, 2013). Néanmoins, malgré le récit développementaliste qui est véhiculé pour justifier les conquêtes des terres « sauvages » par le Métis et la modernisation des Indigènes et Noirs (Nieto, 2019), déjà à cette époque, de nombreux Paysans sont confrontés à des déplacements forcés, l'exploitation du travail ainsi que les dépossessions et guerres récurrentes, et se voient contraints de vendre sa force de travail à de grandes exploitations agricoles dans des conditions particulièrement précaires (Cristancho, 2016).

Depuis cette période et principalement durant le xx^e siècle, différents éléments (voir Nieto 2016 ; Arias Ortega, 2017 ; entre autres) entraînent un ensemble de déplacements forcés, de processus de peuplement-dépeuplement de certaines régions et d'acquisition-dépossession des terres par les communautés rurales, entraînant des mélanges constants entre communautés indigènes, afro-descendantes et paysannes dans de nombreuses régions, dont celle d'Inzá (Rincón García, 2013). Les guerres, la présence du narcotrafic et des violences engendrées, les conséquences du conflit bipartisan (entre libéraux et conservateurs) et l'opposition avec les FARC-EP et d'autres groupes armés, ravageant particulièrement les zones méridionales du pays, eurent des conséquences majeures pour toutes les populations présentes (*ibid.* ; Levalle, 2019 ; Luque Revuelto, 2016 ; ACIT, INCODER et PUPSOC, 2013 ; entre autres). En outre, dans la région d'Inzá, l'arrivée de nouvelles productions, notamment de quinaquina puis de café, fut également une cause importante de l'évolution sociodémographique de la région et des mélanges de populations (voir Cristancho, 2016 ; Rincón García, 2012).

S'ajoute à ces éléments la violente imposition du néolibéralisme à partir des années 1990, promouvant sur le continent une ouverture commerciale propice à la baisse des cours des produits agricoles, une spécialisation productive, une compétition sectorielle et une pénétration du capital et du marché international censées accélérer le développement national (Escobar, 2010). Cette imposition s'est caractérisée en Colombie par un « processus de décentralisation de l'État, un modèle de développement excluant les Paysans, le

récent conflit armé qui a entraîné leur violente déterritorialisation, des conflits légaux et illégaux sur l'appropriation de leurs territoires, et une augmentation de l'appropriation et de la concentration des terres » (Cristancho, 2016 : 50), soit la détérioration des conditions économiques paysannes, déjà difficiles, et l'accroissement des menaces pour les populations présentes dans la région d'Inzá (ACIT, INCODER et PUPSOC, 2013 ; INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016).

3–La Constitution de 1991

En 1991, lorsque l'État reconnaît à travers sa Constitution le caractère multiculturel et pluriethnique de la Nation, il crée un nouveau cadre légal et normatif dans lequel les communautés indigènes et afro-descendantes détiennent certains droits différenciés par rapport aux collectivités non-ethniques. L'Indigène, dont on reconnaît la relation symbolique et spirituelle avec le territoire, ce qui légitime alors son rôle de protecteur des ressources naturelles et de l'environnement, y est opposé au Paysan, uniquement défini par ses caractéristiques socioéconomiques, à savoir comme un travailleur rural colonisant les terres inutilisées et propageant ainsi le modèle de la petite propriété privée (entretien 1), bien qu'il ait également développé une vision du monde, une identité et une relation particulière avec son territoire (Peña Echavarría, 2013). Ce cadre légal, notamment à travers la loi 21 de 1991, instituant la Convention 169 de l'OIT, permet aux populations indigènes de récupérer des terres sur lesquelles des *resguardos* coloniaux ou républicains existaient et d'y instaurer un gouvernement propre. L'article 14 de la loi 21 stipule que l'État devra reconnaître le droit des « peuples ethniques » à récupérer les terres qu'ils occupaient traditionnellement (Loi 21, Constitution de 1991).

Depuis lors, les extensions et créations de *resguardos* ont drastiquement augmenté (INCODER, 2015) et les demandes en attentes sont nombreuses (Garzón Zabala, 2017). Si celles-ci permettent parfois d'exproprier des grandes exploitations se servant des territoires pour des activités extractives, ces revendications territoriales se heurtent également à la présence d'autres communautés, ce qui mène à des conflits interculturels complexes. Dans la région d'Inzá – Tororó – Silvia, ces conflits ont principalement concerné différentes populations indigènes (Nasa, Misak et Totoroës) et les communautés paysannes. Ces dernières n'ayant pas accès aux mêmes droits que les communautés indigènes, elles se retrouvent dans une position défensive et vulnérable. À partir de 1991, de nombreux outils juridiques et légaux ont clarifié ce droit, ses modalités ainsi que le processus d'acquisition de terre qui en dérive. Parmi les lois et conventions principales relatives, on peut

tout d'abord nommer la loi 160 de 1994 sur le Système National de Réforme Agraire et le Développement Rural Paysan (loi 160, 1994), qui crée d'une part, comme il l'a été mentionné, la figure de la ZRC (Chapitre XIII), mais pose également les bases légales à l'expansion des *resguardos* (Chapitre XIV) sur la base de titres coloniaux, stipulant que l'INCODER (*Instituto Colombiano de Desarrollo Rural*/Institut colombien de développement rural) devenu ANT en 2015, « constituera et agrandira les *resguardos* de terres et procèdera à la régularisation¹⁰ des terres occupées par des personnes n'appartenant pas à la communauté liée » (loi 160, 1994, art. 85). Cette loi fut ensuite réglementée par le décret 2164 de 1995 (qui clarifie les méthodes et ajoute le droit à la récupération des *resguardos* républicains), le décret 1071 de 2015 et finalement le décret 1824 de 2020.

Ce dernier décret régleme l'acquisition des terres ancestrales (*resguardos* de l'époque coloniale ou républicaine) en précisant chacune des lignes directrices nécessaires à leur clarification. Ceci représente un risque majeur pour la constitution de la ZRC-MC la totalité de la municipalité d'Inzá constitue une revendication indigène (fig. 2), car la région était auparavant territoire ethnique¹¹. La superposition des prétentions paysannes et indigènes a mené à un conflit interculturel (INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016), qui se traduit par des menaces, des incidents violents, des tensions croissantes et constantes et une grande difficulté à mettre en place un dialogue intercommunautaire qui pourrait permettre de résoudre ces dernières.

II – Entre participation, négociation et inclusion – exclusion

La ZRC est une figure d'ordre social, économique, environnemental et géographique (FAO et ANT, 2019) censée permettre, à travers une approche multidimensionnelle, de répondre à l'« exclusion d'une immense partie de la population paysanne des bénéfices du développement et de l'accès à la terre [...] et dépasser le simple concept d'assignation de terres [pour] constituer des formes organisatrices de défense du territoire, c'est-à-dire des espaces de protection et d'impulsion de l'économie paysanne » (Grupo Zonas de Reserva Campesina, 2001 : 2 ; FAO et ANT, 2019 : 69).

La constitution d'une telle figure doit satisfaire certaines exigences. Les associations déposant la demande doivent fournir un ESAP (*estudio social*,

10. *Saneamiento* dans le texte original.

11. Cette affirmation fait débat (voir INCODER, PUPSOC et ACIT, 2013 ; INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016).

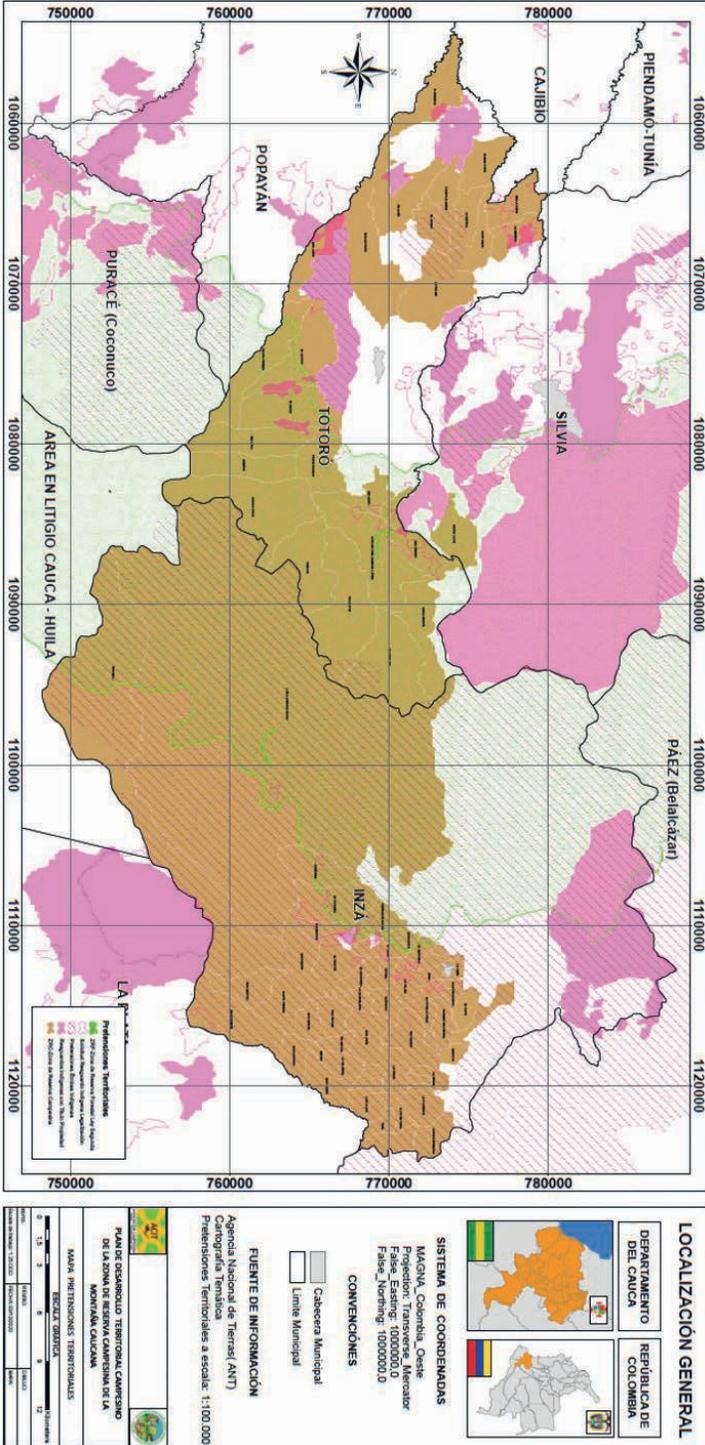


Figure 1. Prétentions indigènes sur la ZRC-MC

Source : ACIT et ATS, 2021

ambiental y productivo / étude sociale, environnementale et productive)¹² de la région, un ICI (Índice de Capacidad Institucional / Indice de capacité institutionnelle), un ICO (Índice de Capacidad Organizacional / Indice de capacité organisationnelle) et un PDS (*Plan de Desarrollo Sostenible* / Plan de Développement Durable)¹³. La conception du PDS suit également un processus participatif durant lequel les populations doivent être consultées.

Dans ce cadre, entre février et avril 2021, différentes réunions furent organisées avec les Paysans de la ZRC-MC (fig. 2) pour réunir des informations sur les différentes zones des trois municipalités. Ce travail ne reviendra pas sur les éléments précis retenus, mais sur le processus participatif en tant que tel et les dynamiques qu'il traduit.

1–L'ACIT et les menaces territoriales

L'ACIT fonde ses lignes directrices sur le concept de *Mejor-Estar* qu'elle a développé (Río Álvarez, 2014). Ce dernier se base sur une vision propre à la pensée décoloniale, considérant « chacun des modèles de développement [...] en désaccord avec les multiples cosmovisions qui se reproduisent sur le territoire. Ceci est la raison principale pour laquelle [l'ACIT] présente le besoin de reprendre les connaissances des communautés vernaculaires qui rompent avec les schémas uniformes de la pensée occidentale » (*ibid.* : 74). Cette vision soutient une lutte ontologique dans le sens où elle prétend « interrompre le projet globalisateur néolibéral de construction d'Un Monde (capitaliste, néolibéral et séculaire) [...] [et qu'elle] impliqu[e] la défense d'autres modes de vie » (Escobar, 2014 : 19). La figure de la ZRC représente dans ce cadre un outil clé, car elle permet autant de faire face à des problèmes immédiats et concrets (stabiliser et formaliser l'accès à des terres productives, réduire la vulnérabilité territoriale de la population, renforcer la souveraineté alimentaire et structurer les communautés paysannes locales, entre autres) (Río Álvarez, 2014) que de développer une vision et une symbolisation communes du territoire, sujet aujourd'hui à différentes menaces.

Comme me l'a réaffirmé un leader d'organisation paysanne de la municipalité de Totoró, la ZRC devra permettre de faire face aux deux formes

12. Lui-même étant divisé en (1) une « ligne de base » qui contient les données sur lesquelles se base le rapport, (2) un inventaire des cartes et des données et (3) le rapport présentant les informations sur la région.

13. Ce dernier est lui-même composé d'un POP (*Plan de Ordenamiento Productivo* / Plan de gestion de la production), d'un PMA (*Plan de Manejo Ambiental* / Plan de gestion environnementale) et un POSPR (*Plan de Ordenamiento Social de la Propiedad Rural* / Plan de gestion sociale de la propriété rurale).

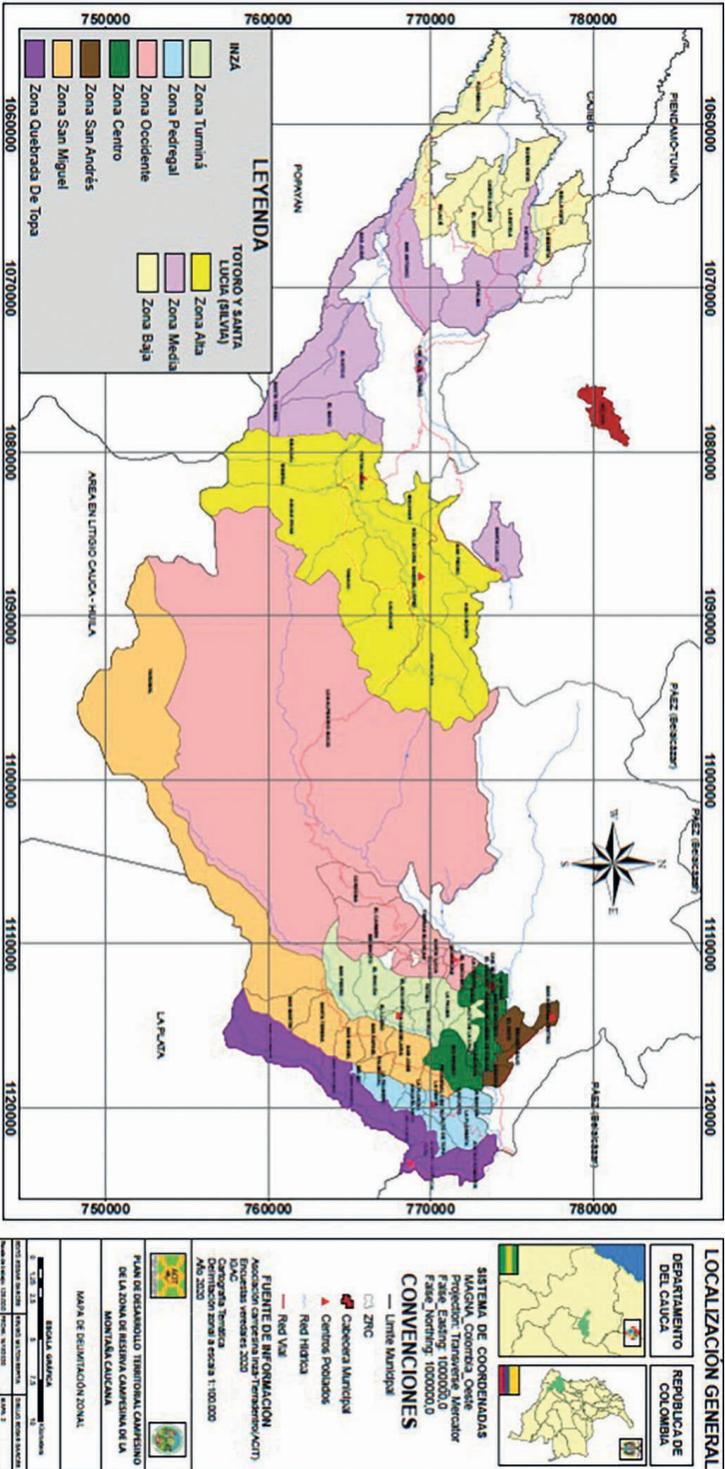


Figure 2. Délimitation zonale de la ZRC-MC

Source : ACIT et ATS, 2021

Commentaire : Le territoire de la ZRC-MC est divisé en 6 zones regroupant les 93 veredas de la ZRC-MC : 1) Quebrada de Topa et Pedregal, 2) Turminá, 3) Zona Centro, Occidente et San Andrés, 4) San Miguel, 5) Gabriel López, 6) Zona Baja de Totoró.

de dénégation à l'intersection desquelles la Paysannerie de la région se situe. D'une part, l'imposition par les différents gouvernements colombiens de projets développementalistes, néolibéraux depuis plusieurs décennies, sont la cause d'une grande partie des problèmes rencontrés (voir Rubio Sanchez, 2016 ; Castaño, 2002 ; Díaz Londoño, 2009). Les conséquences de ces projets et de l'abandon de l'Etat touchèrent et touchent encore aujourd'hui l'ensemble des populations rurales, qui ont d'ailleurs souvent été considérées, en Colombie et dans d'autres pays, comme des ennemis potentiels aux projets d'expansion de l'économie de marché (Navarrete, 2010). D'autre part, la non-reconnaissance de la présence des populations paysannes par les communautés indigènes est aujourd'hui présentée par les associations paysannes comme le problème territorial le plus important et urgent de la région (INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016). En effet, les demandes d'extension et de formalisation des *resguardos* sont nombreuses, certaines en cours d'évaluation ; le décret 1824, de fin 2020¹⁴ facilitant ces processus. La région d'Inzá – Tororó – Silvia étant caractérisée par un manque de terre productive avec de nombreux paysans n'ayant pas de titre de propriété (ACIT, INCODER et PUPSOC, 2013), la Paysannerie se trouve alors dans une situation particulièrement vulnérable.

En initiant un tel projet, les organisations paysannes prétendent faire reconnaître la territorialité paysanne autant par l'Etat¹⁵ que par les autres communautés rurales. De plus, la constitution de la ZRC-MC doit également permettre aux Paysans de définir par eux-mêmes la vision et les objectifs qu'ils souhaitent développer sur leur territoire. Les attentes exposées dans le PDS sont donc censées représenter les intérêts de tous les individus présents sur la ZRC-MC. Néanmoins, comme tout processus participatif, celui-ci s'insère dans des dynamiques locales dans lesquelles préexistent des jeux et relations de pouvoir qui déterminent l'inclusion – exclusion d'acteurs présents.

2–Les phénomènes d'exclusion sur le territoire

Questionner le contenu de la participation, ses modalités et *in fine* ses impacts permet de déconstruire la vision naïve qui l'entoure souvent. Effectivement, comme le mentionne Lavigne Deville (2011) :

14. Celui-ci régleme la clarification de la validité juridique des titres d'origine coloniale ou républicaine des *resguardos* indigènes, comme énoncé préalablement.

15. Être légalement reconnu par l'État signifie également pouvoir se protéger contre les acteurs privés, tels que les multinationales minières et les grandes entreprises agro-industrielles. Il est à ce propos important de mentionner qu'à la date du 26 janvier 2021, 30 demandes d'exploitations minières sur la ZRC-MC ayant été déposées à l'Agence Nationale des Mines / Agencia Nacional de Minería (ANM) étaient encore en attente de réponse (ATS et ACIT, 2021).

[a]u-delà de sa dimension fonctionnelle (faciliter le déroulement des projets de développement), la participation a pour une partie de ses promoteurs une dimension politique, visant à faire évoluer les rapports sociaux locaux vers plus de démocratie et d'inclusion à l'échelle locale. Implicitement, ces démarches s'inspirent d'un idéal communicationnel (cf. Habermas) selon lequel le débat ouvert permet des choix démocratiques et pertinents, mais font souvent l'impasse sur les rapports sociaux, sur l'enjeu stratégique du contrôle de l'information, sur les cadres sociaux de la négociation et sur la façon dont les rapports sociaux conditionnent la possibilité de prise de parole et les modalités du débat public. (p. 10)

Bien que l'auteur s'exprime sur les dispositifs participatifs mis en œuvre par la coopération internationale, l'importance qu'il accorde aux rapports sociaux et aux stratégies qui émergent dans les programmes participatifs est pertinente pour l'analyse présentée dans cet article. Effectivement, la vision conventionnelle portée par le monde académique sur les communautés a tendance à les romantiser, voire les idéaliser (Dehouve, 2003). Elles seraient des petits ensembles d'individus partageant des normes et objectifs communs, relativement homogènes, ancrées à un territoire fixe (Agrawal et Gibson, 1999), fermées, harmoniques et égalitaires (Dehouve, 2003). Néanmoins, elles sont en réalité, comme tout collectif, caractérisées par des inégalités et hiérarchies internes, des fonctionnements complexes ainsi que des jeux de pouvoir entre des individus et des sous-groupes que des dynamiques nouvelles et/ou extérieures affectent (e.g. *Ibid.* ; Olivier de Sardan, 1993, Bertoli, 2020 ; Morvant-Roux, 2006, Morvant-Roux et Crucifix, 2019 ; Macaire, 2014 ; Rosas-Baños, 2013).

Par conséquent, les processus participatifs s'inscrivent dans ces dynamiques, ces négociations, ces hiérarchies et ces jeux propres aux « arènes locales » (c.f. Olivier de Sardan, 1993) dans lesquelles ils se réalisent et qu'il convient de prendre en compte lors de leur évaluation/analyse (Goirand, 2013a, 2013b, Parizet, 2013, 2016). Dans le cadre du projet de constitution de la ZRC-MC, il est nécessaire de considérer les conflits et différents intra- et intercommunautaires, ainsi que les dynamiques propres aux associations paysannes, afin de comprendre comment opèrent les intérêts et représentations territoriales des différents acteurs présents.

Tout d'abord, tous les Paysans ne sont pas affiliés à l'une des associations. La ZRC-MC devra¹⁶ être constituée sur 93 *veredas*¹⁷ dans lesquelles vivent environ 18 000 personnes, dont plus de 13 000 se reconnaissent comme

16. A la date de la publication de cet article, la ZRC-MC n'a pas encore été constituée.

17. Ce terme définit une agglomération d'habitations et les terres qui l'entourent. Elles sont l'unité de base de la division politico-administrative paysanne.

paysans (ACIT et ATS, 2021). Néanmoins, comme le mentionne l'évaluation ICO réalisée dans le cadre du projet, l'ACIT, qui représente la plus grande association en charge du projet, « ne connaît pas avec exactitude sa base sociale, ce qui rend difficile la gouvernance interne de l'organisation » (*ibid.* : 1). De plus, l'association entretient d'« importants conflits¹⁸ » autant avec des organisations indigènes qu'avec certains secteurs paysans¹⁹ (*ibid.* : 1).

Ceci fut illustré à travers le fait que seuls les Paysans appartenant aux associations furent réellement intégrés au processus participatif. Les convocations aux réunions zonales passèrent effectivement par les personnes proches des associations et ses dirigeants, les sous-directions locales, les *Juntas de Acción Comunal*²⁰ (liées au processus paysan dans son ensemble) et la radio de l'ACIT. La base sociale mobilisée fut très importante, mais un biais évident apparaît. Certaines *veredas* dans lesquelles les associations n'étaient pas (ou peu) actives n'étaient notamment pas représentées lors de ces rencontres.

Cette exclusion fut abordée lors des réunions d'équipe avec des leaders de l'organisation et leur position était claire : il n'est pas possible de prendre en compte les avis et intérêts d'une foule d'individus désorganisés, c'est pourquoi ce sont les Paysans qui se mobilisent politiquement avec les associations qui seront convoqués. La peur que les lignes directrices de l'ACIT (et des autres associations) ne soient pas représentées par les conclusions tirées des rencontres zonales était d'ailleurs telle qu'une réunion avec les leaders des organisations fut organisée pour pouvoir « ajuster » le plan, le cas échéant. Ces éléments laissent apparaître une volonté évidente de la part des organisations de laisser aux Paysans la parole afin qu'ils puissent faire valoir leurs connaissances, savoirs et positions sur leur propre territoire, tant que ces dernières restent en adéquation avec le positionnement des organisations.

Le travail entrepris depuis deux décennies par les membres actifs des associations, principalement de l'ACIT²¹, est particulièrement important et la mobilisation des individus minoritaires hors de celles-ci est effectivement compliquée. De plus, l'impossibilité d'intégrer tous les Paysans est directement liée au manque de ressources de l'ACIT, qui malgré ces difficultés réussit à avoir

18. *Alta conflictividad* dans le texte original.

19. Les tensions avec le Comité de Mujeres, notamment liés à des différends sur les lignes directrices de l'Association et la place de femmes dans celle-ci, en sont notamment la cause.

20. Les *Juntas de Acción Comunal* représentent les instances de gouvernance des *veredas*.

21. Le fait que j'ai logé à Inzá, travaillé avec l'ACIT et entretenu des contacts principalement avec des individus présents sur la municipalité d'Inzá ne m'a pas permis de réaliser un travail similaire avec des *Campesinos aislado* de Totoró et Silvia, ce pourquoi ces observations ne peuvent être extrapolées aux autres municipalités.

une incidence particulièrement importante au niveau national. Néanmoins, le fait que le dispositif participatif qui encadre le projet n'ait réellement inclus que des Paysans proches des associations aura nécessairement un impact sur les éléments qui seront retenus, car de nombreux points de vue, potentiellement différents à ceux des associations, ne seront pas entendus. Un Paysan me mentionnait par exemple à ce propos que :

L'ACIT dit qu'elle a une approche sociale qui inclut toute la communauté paysanne d'Inzá. Mais moi je ne sais pas exactement ce qu'elle veut. Parce que je vois que le thème est devenu très politique. [L'association] s'est concentrée tellement sur le politique qu'elle a négligé le côté humain de la population. (entretien 7)²².

De plus, le fait que l'ACIT, en concentrant sa lutte pour la reconnaissance de la Paysannerie comme sujet de droit, ait relégué au second plan la mise en place de projets productifs, est également l'une des raisons de l'apparente distanciation avec le Comité de Mujeres de l'association (AMI) (voir Morales, 2009, 2011 ; Lozano Muñoz, 2018 ; Trujillo Cuellar, 2012, pour une vision précise du travail du Comité). Celui-ci a au contraire initié de nombreux projets productifs centrés sur cinq lignes principales : « organisation politique, émancipation²³ des femmes avec un accent sur les droits des femmes, les droits humains, la souveraineté alimentaire et les propositions productives » (Río Álvarez, 2014 : 101). Malgré cela, la participation du Comité dans le projet de constitution de la ZRC-MC est restée faible. Une étude focalisée sur la participation des femmes serait par conséquent pertinente.

Une autre population présente sur le territoire est restée, elle, entièrement exclue du processus de définition du PDS : les Indigènes présents sur le sol paysan. Effectivement, de nombreux Indigènes vivent sur le territoire de la ZRC-MC et sont par conséquent concernés par sa constitution. Ils n'ont cependant pas été consultés, ce pourquoi leurs conditions de vie, besoins et nécessités ne sont pas considérés, bien qu'ils fassent partie du territoire (entretien 4). Certains sont affiliés à un *cabildo* ce qui explique leur éloignement du processus paysan. Ceux-ci ne représentent donc pas directement un territoire, contrairement aux *resguardos*, dont les terres sont « inaliénables, imprescriptibles et insaisissables » (Constitution de 1991, art. 69) et caractérisées par la propriété collective (art. 329). Par conséquent, les propriétés des *cabildantes* peuvent être privées. Ainsi, pour ces propriétés indigènes à l'intérieur de la ZRC-MC, trois situations sont possibles. Tout d'abord (1), si elles sont liées à un *resguardo*, elles devront être exclues de la ZRC-MC, car une parcelle ne peut appartenir à deux figures de gouvernance

22. Toutes les citations tirées des entretiens réalisés ont été traduites par l'auteur.

23. *Empoderamiento* dans le texte original.

territoriale. Ensuite (2), si elles sont en cours d'ajout à un *resguardo* (fig. 2), elles devront être définies comme territoire indigène avant la constitution de la ZRC-MC pour en être exclues. Sinon (3), elles en feront partie. Enfin, certains individus se reconnaissant comme Indigènes ne sont pas affiliés à un *cabildo* et se retrouvent alors à l'intersection de plusieurs formes d'exclusion, qui vont au-delà du processus de définition du PDS.

Les *resguardos* utilisent également dans la région trois stratégies différentes afin d'étendre leur territoire (fig. 3). Premièrement, les communautés indigènes peuvent faire usage de titres coloniaux ou républicains afin de faire valoir leur droit à la récupération de terres ancestrales, soit en vue d'étendre des *resguardos* existants, soit en vue d'en créer des nouveaux. Deuxièmement, elles acquièrent des parcelles « de fait » (*de hecho*), à travers l'achat de terrains à des particuliers et de terres en friche (sans propriétaires) ou appartenant à l'Etat national (fig. 2). Une fois ces parcelles achetées par les *cabildos*, une demande d'attribution (*adjudicación*) aux *resguardos* permet d'étendre ces derniers. Finalement, les *cabildos* peuvent proposer à des habitants de la région d'intégrer le *resguardo* ainsi agrandi. Différents documents décrivent en détails des cas spécifiques de conflits auxquels ces prétentions ont mené (voir INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016 ; Levalle, 2019 ; Ríos Piedrahita, 2019 ; Arias Ortega, 2017 ; García Rincón, 2009, 2013 ; Vargas Rodriguez, 2015 ; Duarte et al., 2013 ; entre autres).

Les associations paysannes transmettent également une vision exclusive et excluante du territoire, dans laquelle seuls les Paysans associés sont effectivement inclus à la sphère de gouvernance. Cette vision, tout comme celle véhiculée par les processus indigènes dans la région, est caractéristique d'une approche essentialiste de l'appartenance à un groupe et du territoire. En étant convoité par différents acteurs, celui-ci devient un objet de lutte qui dans le cadre légal et normatif actuel ne peut appartenir qu'à un collectif. Cette conception transmet ce que Giraut (2017) nomme « les biais de la raison cartographique moderne qui essentialise les groupes et leurs espaces : linéarité et fixité dans le temps et dans l'espace des frontières, exclusivité et exhaustivité des aires de souveraineté » (p. 83) et divise par conséquent les processus sociaux en les faisant entrer dans une compétition, qui pousse les individus à se radicaliser :

Il y a des Paysans très radicaux comme il y a des Indigènes très radicaux. Le Paysan radical [ne veut] rien avoir avec les Indigènes. Rien du tout. Et il se passe la même chose avec les Indigènes radicaux : rien à voir avec le Paysan. Moi, je ne suis pas radical. Moi je parle bien avec les Indigènes, je n'ai pas de problème avec eux. Si je peux les aider, je les aide. (entretien 7).

Ainsi, comme l'illustre cet entretien, bien que ce conflit soit indéniable, certains individus ne se reconnaissent pas et ne souhaitent pas se reconnaître dans cette opposition. Ce Paysan m'expliquait qu'une partie de sa famille était indigène et vivait dans un *resguardo*, ce pourquoi il ne souhaitait pas participer à ces affrontements. D'autres jeunes m'ont également expliqué que cette dualité (Paysan – Indigène) ne représentait pas une réalité à laquelle ils s'identifiaient.

III – Stratégies de survie et recreation du conflit

Le conflit entre les collectivités indigènes et paysannes joue un rôle primordial dans les stratégies politiques établies par les acteurs, dont la ZRC-MC fait partie. Effectivement, si dans de nombreuses situations, la constitution de ZRC a servi à défendre le territoire face à des menaces provenant d'entreprises multinationales, de grands propriétaires ou de projets de développement (ANT et FAO, 2019), dans le cas de la ZRC-MC, ce sont les revendications indigènes sur le territoire paysan qui représentent la menace principale pour ces communautés (fig. 2).

1 – Nécessités locales, traditions et cadre structurel

Bien que le cadre légal force les individus à s'identifier comme Paysan *ou* comme Indigène, ces deux catégories ne renvoient pas à des populations homogènes en leur sein et exclusives l'une de l'autre (Bolaños Díaz, 2020). Ceci met en évidence le fait que les identités politiques et/ou culturelles ne sont pas des « faits objectifs donnés, cristallisés, mais des processus d'identification ouverts, des phénomènes dynamiques et contingents qui, dotés d'ancrages sociaux (ethnicité par exemple), constituent des produits politiques de l'interaction entre acteurs et structures » (Mař, 2004 : 4). Lorsqu'ils sont provoqués par des causes structurelles et/ou stratégiques, les « déplacements identitaires » ne s'inscrivent pas (du moins pas exclusivement) dans une redécouverte d'une « essence ethnique » mais « constituent le résultat d'un processus de production et généralisation par les élites, intellectuels, partis, organisations et de mobilisations collectives contemporaines, dans des contextes nationaux et internationaux déterminés, à partir du répertoire initial d'ethnicité disponible dans chacun des cas spécifiques » (p. 138). De nombreux facteurs peuvent donc être déterminants dans un changement d'identité (e.g. Barth, 1995).

Ces éléments nous font rentrer dans la thématique du langage et de ses impacts sur les dynamiques et stratégies locales. Le terme de « langage » dans ce cadre se réfère non seulement aux mots mais également, voire surtout, aux catégories, aux instruments et aux modes de communications qui permettent aux communautés locales de faire valoir leurs revendications. Les éléments apportés par Offen (2003, 2009), Sletto et al. (2013), Giraut (2017), Hirt et Lerch (2013) et Bryan (2011) sur l'usage de la cartographie occidentale par les communautés indigènes sont inspirants. Dans leur processus de lutte pour la reconnaissance de leur territoire et leurs territorialités, les populations indigènes ont fréquemment dû recourir à la cartographie occidentale, car elles se trouvaient (et se trouvent encore) dans un rapport de domination au sein duquel leur position les force à se soumettre au langage des dominants : « [l']efficacité politique des cartes des territoires indigènes est une fonction de leur capacité à travailler à travers des catégories et des concepts existants plutôt que les bouleverser » (Bryan, 2011 : 25). Ceci fut déterminant, car le processus à travers lequel passe des revendications a un impact direct sur le produit de celles-ci (Offen, 2003²⁴).

Un phénomène similaire se produit aujourd'hui dans la région d'Inzá – Tororó – Silvia. Les figures territoriales qui représentent le cœur des revendications paysannes comme indigènes est défini par un cadre légal qui leur est extérieur. Ceci peut tout d'abord être mis en évidence à travers le fait que les *resguardos* sont le lieu et l'objet de lutte principaux des communautés indigènes, alors que cette même figure territoriale fut créée par les puissances coloniales, originellement pour permettre de « prendre en charge un sujet [l'*indio*] toujours en cours de civilisation, confiné à un espace délimité comme un vestige du passé et, par conséquent, condamné à une lente disparition » (Nieto, 2019 : 33). Durant le xx^e siècle, lorsque les élites libérales au pouvoir tentèrent de dissoudre les *resguardos* afin de généraliser la propriété privée (ibid.), ces espaces sont devenus le cœur des revendications indigènes. Effectivement, plutôt que de se positionner dans la lutte bipartite, ces populations indigènes ont cherché « dans un acte politiquement créatif, à tirer un avantage stratégique de ces confrontations politiques pour réclamer une « citoyenneté » basée sur des droits historiques [...], comprenant des prérogatives foncières communales et l'autonomie sous forme de *cabildos* » (ibid. : 37). Ceci leur permit d'acquérir le droit à un gouvernement propre et un territoire dans lequel développer leurs modes de vie et traditions et se protéger de la pénétration du marché, de la propriété privée et des projets extractivistes.

24. L'auteur fait directement et explicitement mention aux écrits de Robert Rundstrom (voir p. 382).

La protection des *resguardos* et le projet d'expansion territoriale qui l'accompagne permirent aux Indigènes de récupérer des terres qui leur avaient été ôtées par les *tierratenientes*, notamment en envahissant celles-ci (Nieto, 2018). Ces luttes ont également permis aux communautés indigènes d'acquérir au niveau national des droits particuliers basés sur la reconnaissance de leur ancestralité et leurs coutumes particulières. Comme il l'a été présenté, un appareil légal et normatif complexe donne aujourd'hui aux Indigènes droit à un gouvernement et une éducation propres, à une participation active dans les décisions politiques publiques, à une consultation préalable, à la reconnaissance de leur culture, traditions et coutumes particulières et de recevoir des ressources financières du gouvernement afin d'« améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population vivant dans le *resguardo* concerné » (Décret 1945 de 2014, chapitre III, art. 27)²⁵. Ce dernier point semble aujourd'hui jouer un rôle particulièrement important dans la région de la ZRC-MC.

2–Les allocations spéciales

Les « allocations spéciales » définies par les lois 715 de 2001, 1122 et 1176 de 2007 (Díaz Lemus et al., 2017), nommées *Asignación Especial del Sistema General de Participaciones para los Resguardos Indígenas* (AESGPRI), octroient 0,52 % des ressources totale du gouvernement (équivalent à 181'664 millions de pesos en 2017) (*ibid.*) à la population indigène. Cette somme est ensuite répartie entre les *resguardos* « proportionnellement à la part de la population de l'entité ou de la réserve indigène dans la population indigène totale reportée [...] » (Loi 715 de 2001). Plus la population d'un *resguardo* est grande, plus l'assignation budgétaire qui lui est octroyée est donc importante. Des Paysans m'ont fait à plusieurs reprises part du fait que la stratégie d'expansion territoriale promue par le *Consejo Regional Indígena del Cauca* (CRIC), dont les deux premiers points du programme de lutte²⁶ font référence au renforcement de la position territoriale des communautés indigènes, et de la Juan Tama (l'association qui regroupe la quasi-totalité des

25. Voir <https://www.onic.org.co/canastadesaberes/113-cds/publicaciones/derechos/1876-derechos-de-los-pueblos-indigenas-de-colombia> pour plus d'informations sur les droits des peuples indigènes en Colombie.

26. Le programme dans son ensemble contient 10 points : 1) Récupérer les terres des *resguardos* et réaliser la défense du territoire ancestral et des espaces de vie communautaire indigène, 2) agrandir les *resguardos*, 3) renforcer les *cabildos* indigènes, 4) ne pas payer de fermage/rente, 5) faire connaître les lois sur les indigènes et exiger sa juste réalisation, 6) défendre l'histoire, la langue et les coutumes indigènes, 7) former des professeurs indigènes, 8) renforcer les entreprises économiques et communautaires, 9) récupérer, défendre, protéger les espaces de vie en harmonie et équilibre avec la Madre Tierra, 10) défendre la famille (<https://www.cric-colombia.org/portal/estructura-organizativa/plataforma-de-lucha/>).

cabildos de la région d'Inzá) était aujourd'hui largement déterminée par cette possibilité d'obtenir plus de ressources²⁷. Les prétentions territoriales des communautés indigènes de la région d'Inzá – Tororó – Silvia et la lutte contre des propriétaires illégitimes sont donc non seulement des luttes ontologiques mais également politiques et matérielles. Cependant, les individus présents sur les terres « ancestrales » ne sont dans certains cas, dont celui sur lequel se concentre cette étude, pas de grands propriétaires terriens, mais des Paysans, propriétaires de parcelles souvent inférieures à 1 hectare et partageant une oppression, une marginalité et une pauvreté communes (ATS et ACIT, 2021).

Lors d'une discussion avec un professeur Nasa sur les conflits territoriaux avec les Paysans, celui-ci m'expliquait d'ailleurs que : « les titres [coloniaux] sont des preuves. [Ils] montrent que Paez et Inzá faisaient partie de ces *resguardos*. [...] Cette lutte s'inscrit dans une lutte pour la vie, pour la défense du territoire » (entretien 4). Il m'expliqua que Paysans et Indigènes ne devraient pas lutter les uns contre les autres, car leurs revendications et besoins sont les mêmes : « Tous sont bienvenus à la lutte. La libération de la *Madre Tierra* s'oppose aux plus forts, aux entrepreneurs et au gouvernement, pas aux Paysans » (entretien 4). Néanmoins, cette coalition devrait passer par la passation de tout le territoire sous *resguardos* indigènes : « Tout le monde gagnerait à s'unir, mais les Paysans manquent de cohérence et de compréhension » (entretien 4). Selon lui, ce sont eux qui renient une appartenance commune alors que dans la région de Tierradentro, « tous ont du sang indigène » (entretien 4).

Le fait que les Paysans aient des ancêtres indigènes est évident, autant pour les uns que pour les autres. Néanmoins, :

que ce soit par volonté, par déconstruction ou construction culturelle ou pour des bénéfices économiques, voire religieux, on [les Paysans] ne se définit pas [comme] Indigènes. Et sans doute, le regard des Indigènes sur les [...] luttes paysannes sont [portés] depuis ces espaces de pouvoir, et cela devient une compétition. Ne pas être capable de construire au-delà de la différence fait naître ces conflits [...]. Et quels sont ces conflits ? Nous avons des places pour l'université, mais si vous n'êtes pas indigène peut-être que vos enfants ne pourront jamais aller à l'université. Nous avons un système de santé, [mais] si vous ne devenez pas indigène, peut-être que vos enfants, voire vous-même, ne pourrez pas y avoir accès. Nous avons des transferts directs pour différentes choses. Si vous n'êtes pas indigène, peut-être que vous [n'y aurez] pas [accès]. (entretien 3).

27. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'en agissant de la sorte, les *resguardos* indigènes sont amenés à entrer dans une compétition entre eux afin de recevoir une « plus grande part du gâteau ».

Les conflits interculturels et territoriaux de la région plongent donc leurs racines d'une part dans une compétition pour des ressources insuffisantes et se structurent d'autre part autour de catégories prédéfinies, liées à un cadre normatif et légal particulier. Ils sont par conséquent largement déterminés par des raisons externes.

3–Les obstacles à la collaboration

Il est ici intéressant de noter que les individus (Nasas comme Paysans) que j'ai rencontrés sont dans de nombreux cas conscients du fait que les conditions extérieures déterminent largement le conflit et que ceci permet à l'Etat de « diviser pour mieux régner » (entretiens 3 et 5). Ces mêmes personnes reconnaissent que les nécessités et les besoins des populations, indépendamment de leur appartenance ethnique, sont similaires, ce pourquoi un autre regard sur la situation permet(trait) de « comprendre le problème non comme ethnique, mais comme un problème de classe » (E. Morales, interview de Paula Kamila Guerrero-ICANH, 2013, dans Bolaños Díaz, 2020 : 153). Néanmoins, bien que les intérêts des différentes communautés présentes sur le territoire semblent identiques, certains éléments empêchent la collaboration entre celles-ci.

Le cadre légal actuel colombien représente un premier élément déjà mentionné. Il institue une discrimination entre les communautés ethniques et non-ethniques et les pousse dans une compétition pour des ressources rares et à développer des stratégies qui construisent *in fine* ces catégories essentialistes prédéfinies. Parmi ces stratégies, on peut mentionner les expansions territoriales indigènes, les campagnes électorales « pour la mairie »²⁸, la constitution de la ZRC-MC ou encore les « déplacements identitaires » (Maïz, 2004). De plus, cette différenciation sociale et légale amène des tensions entre les individus/communautés forcés de s'identifier à un seul des processus. Durant certaines discussions avec les Paysans, il m'a été possible d'entendre des remarques « racistes » anti-indigènes, accusant ces derniers d'être fainéants, machistes et avarés ainsi que, parfois, des critiques sur leurs traditions. De manière similaire, certains discours indigènes tendent à rejeter les Paysans pour des raisons également basées sur des préjugés généralisants.

28. Le/la maire change tous les 4 ans. On m'a lors expliqué que depuis la fin du xx^e siècle/début xxi^e, les élections n'opposent plus, comme cela a longtemps été le cas, Libéraux et Conservateurs, mais Indigènes et Paysans. La seule appartenance des candidats à un des deux groupes permettrait aux individus de se positionner.

Dans une certaine mesure, on peut affirmer que le conflit s'auto-reproduit également à travers des événements historiques violents qui marquent des individus et radicalisent leur position. L'exemple de l'école de San Andrés est fréquemment cité comme tel (voir Boñalos Díaz, 2020 ; Ríos Piedrahita, 2019 ; INCODER, PUPSOC et ACIT, 2013, pour des informations sur ce conflit). En 2010, suite à la promulgation du décret No. 0591-12-2009 par le gouvernement du Cauca qui reconnut l'école Établissement d'enseignement Micro-entreprise agricole comme indigène, des membres du *cabildo* de San Andrés décidèrent de prendre l'école, expulsant les étudiants non-indigènes et mettant en place une administration scolaire dirigée par le CRIC (INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016) :

Ces jeunes ne vont jamais vouloir être Indigènes. Ils [les Indigènes] arrivent et t'expulsent de ton collège, et te disent que tu n'as plus d'endroit pour étudier avant de t'envoyer étudier où auparavant il y avait des porcs et des poules. Il y a une cicatrice très profonde en eux, causée par le mouvement indigène (entretien 3).

Ces incidents, bien que la majorité des individus, principalement les jeunes, n'y ai pas été confrontés, ont aujourd'hui encore des conséquences. Cependant, plus que ces événements ponctuels, ce sont le rôle des institutions et de leurs leaders dans la production et reproduction du conflit qui m'a fréquemment été mentionné :

Je crois que c'est largement un jeu de pouvoir comme individu [qui cherche à] obtenir une reconnaissance. De cette recherche naturelle de savoir « qui je suis ». Il y a des parties individuelles et quand ces individus commencent à se rassembler autour de ces idées de *resguardos*, de ZRC, ou autre, [tout] commence à se mesurer à travers de la force. Et ces forces sont données par les conditions économiques, géopolitiques, ou autre (entretien 3).

Tout d'abord, en étant l'intermédiaire direct entre le gouvernement et les *cabildos*, le CRIC joue ici un rôle particulièrement important. Ses lignes politiques directrices encouragent effectivement l'expansion territoriale des *resguardos* et promeuvent une vision agressive de la lutte indigène. Or cette politique, supportée par les transferts financiers étatiques (Díaz Lemus *et al.*, 2017), semble largement orienter les politiques locales des *cabildos* et *resguardos*.

Bien que sa lutte donne droit à des formes d'exclusion subies par les populations indigènes depuis des siècles, en imposant de telles lignes directrices, le CRIC reproduit des dynamiques similaires en basant sa vision du territoire sur un rejet des populations externes au processus communautaire. Or l'absence de distinction entre ces acteurs tend à insérer le Paysan dans la catégorie des Colons, Métis ou Blancs, venus volontairement cultiver des

terres dans la région. Bien que la continuité historique entre ces populations soit indéniable, les revendications paysannes ont évolué et « sont passées de l'idée de la terre pour ceux qui la travaillent à une compréhension de la territorialité dans laquelle les aspects socioculturels, la communauté et le travail ont formé des subjectivités qui exigent fortement la reconnaissance des Paysans en tant que sujets politiques de droits » (Duarte, 2020 : § 32). Par conséquent, la non-distinction entre les communautés paysannes, les grands propriétaires et les entreprises agro-industrielles entraîne une situation particulièrement problématique pour la Paysannerie (*ibid.*).

4–La ZRC-MC : un pas vers une proposition interculturelle ?

Le projet mené par l'ACIT « se développe [donc] dans un contexte d'hybridité culturelle qui [...] édifie des conflits entre Paysans et Indigènes irréductibles à une compréhension essentiellement structurelle, territoriale et identitaire » (Río Álvarez, 2014 : 81). Or l'association d'Inzá est depuis deux décennies un témoin et un acteur important de ce conflit. Cette position a entraîné le développement en son sein de postures parfois radicalement opposées aux processus indigènes (entretien 7 et observations personnelles). La position défensive et vulnérable dans laquelle se trouve la Paysannerie de la région et le fait que plusieurs leaders aient reçu des menaces pour leur position politique, principalement quant à la défense du territoire, expliquent cette posture. Cependant, elle représente *per se* un obstacle à la coopération interculturelle. En effet, étant donné que le conflit *contre* les revendications indigènes est devenu un des éléments principaux de la lutte menée par l'ACIT, il lui est devenu difficile de penser des actions orientées vers sa résolution. Par exemple, comme le mentionnait un des leaders de l'association, cela fait plus de 15 ans qu'un réel dialogue politique interculturel n'a pas été établi dans la région²⁹. Ainsi, comme le mentionne Río Álvarez (2014), bien qu'« il existe une initiative discursive qui prône l'interculturalité, et certaines initiatives collectives qui la soutiennent, l'incorporation au plus profond de chaque structure mentale de la matrice coloniale chez les sujets a rendu très difficile la réconciliation des cosmovisions considérées non seulement comme différentes, mais [également] porteuses de préjugés pour l'altérité » (p. 108).

Le fait que l'association se soit principalement centrée sur le politique a certainement joué un rôle majeur dans la radicalisation de sa position.

29. L'association a certes mis en place certains ateliers sur les liens intercommunautaires entre les communautés paysannes, indigènes et afro de la région, entre fin 2020 et début 2021. Néanmoins, ces initiatives restent marginales.

Néanmoins, elle est aujourd'hui à la tête d'un projet non seulement politique mais également socioéconomique, environnemental et culturel, ce qui entraîne le risque de répercuter ce conflit sur l'ensemble de ces aspects. Or bien qu'elles soient marginales, il existe aujourd'hui sur le territoire de la ZRC-MC des initiatives inclusives. Par exemple, des associations productives, notamment ASORCAFE, regroupent des producteurs indigènes et paysans autour d'une même activité. Des activités culturelles, notamment sportives, sont également des lieux de rencontre dans lesquels la binarité Indigène – Paysan n'est pas représentée. Selon différents acteurs, renforcer ces initiatives et en initier d'autres peuvent être un chemin approprié pour dépasser les oppositions. Cependant, les éléments abordés durant les réunions zonales tendent plutôt au développement d'activités par le Paysan pour le Paysan, exclusives des autres communautés.

Certains Paysans m'ont affirmé que la constitution de la ZRC-MC permettrait enfin de mettre en place un dialogue avec les Indigènes, une fois la problématique la plus urgente réglée, à savoir celle des revendications territoriales. Ceci représente un potentiel majeur de ce projet. Néanmoins, d'autres craignent qu'en tant qu'outil approprié et disponible pour la Paysannerie dans ce conflit, la ZRC-MC renforcent des dynamiques parallèles et contradictoires à celles des Indigènes, sans dépasser cette opposition. Un Paysan proche de l'association déclarait à ce propos, en parlant d'un de ses amis indigènes :

Lui aussi il croit que c'est possible d'habiter le territoire depuis d'autres dynamiques, depuis des luttes communes. Parce que l'ennemi est [quelqu'un] d'autre, il n'est pas entre nous. Il le comprend, il le croit et il est convaincu que c'est possible. Maintenant comment déconstruire ce que l'on a ? Comment nous déconstruisons-nous nous-mêmes ? Comment déconstruisons-nous ce projet [de constitution de la ZRC-MC] qui prétend donner à la Paysannerie une reconnaissance comme sujet [de droit] afin de pouvoir être reconnu par quelqu'un pour que, quand il nous reconnaitra, nous puissions enfin nous battre d'égal à égal avec l'Indigène. « Maintenant j'ai des ressources pour pouvoir envoyer 10 chivas [lors des manifestations], alors moi aussi j'envoie 10 chivas. Qui va gagner plus, vous ou moi ? » Donc tout ceci se termine en étant capitalisé en possibilités de lutte. Si [seulement cela] pouvait nous amener à un moment de conscience, où [nous] accepterions tous que nous commettons des erreurs. (entretien 3).

IV – Conclusion

Comme le mentionne Bryan (2012), « en tant que concept, le territoire n'est pas près de disparaître » (p. 223), son activation sous des formes appropriées démultipliées apparaît même comme une ressource politique contemporaine fondamentale (Antheaume et Giraut 2005). Le projet de constitution de la ZRC-MC sur lequel porte ce travail l'illustre. Conformément à la nature de ce projet, les revendications des associations à sa tête ont depuis leur création principalement porté sur la reconnaissance de la Paysannerie comme sujet de droit, ainsi que celle de sa culture, son identité, sa mémoire, ses traditions et sa représentation et symbolisation du monde, ainsi que son rôle dans les luttes des populations rurales contre le gouvernement néolibéral et le marché qu'il promeut. Ces revendications passent aujourd'hui par la défense du territoire et d'une territorialité propre. Ce travail met à ce propos deux éléments en évidence.

D'une part, la défense du territoire par des communautés rurales risque de reproduire différentes formes d'exclusion si sur celui-ci, « le droit d'avoir des droits est conditionné à l'appartenance à un groupe » (*ibid.* : 222). Cela peut être observé dans certains *resguardos* indigènes de la région étant donné l'exclusion de Paysans, et risque de l'être également sur la ZRC-MC. Le fait que certains groupes aient d'ores-et-déjà été exclus du projet de définition du PDS, c'est-à-dire des lignes directrices organisationnelles du territoire, laisse d'ailleurs entrevoir cette possibilité. D'autre part, la défense du territoire passe par des figures de gouvernance définies par la loi. Ces figures sont aujourd'hui, en Colombie, la ZRC et le *Resguardo*, ainsi que le *Consejo Comunitario* sur lequel n'a pas porté ce travail. Celles-ci font partie du « langage » disponible au travers duquel les communautés peuvent faire valoir leurs droits. Or elles ont, tout comme « le répertoire [...] d'ethnicité disponible » (Maïz, 2004), des impacts majeurs, non seulement sur la forme que prennent les revendications, mais également sur leurs issues. Elles demandent de construire, en une sorte d'essentialisme stratégique, une appartenance communautaire à territorialité exclusive selon les canons de la territorialité et de la cartographie modernes.

En explorant les « conditions réelles de réalisation [de la participation], dans des contextes politico-institutionnels précis » (Dagnino et Tatagiba, 2010 : 169), cet article montre que l'accès à celle-ci reste en réalité cantonné à une frange de la population paysanne proche des associations et qui partage d'ores-et-déjà une perspective particulière. Ce faisant, il montre que le projet de constitution de la ZRC-MC s'inscrit aujourd'hui dans une opposition avec d'autres communautés et non dans une optique de convergence des luttes de

populations rurales colombiennes et qu'il se base sur des catégories essentialistes qui ne permettent pas de dépasser les identités assignées de l'extérieur. Cette étude de cas illustre ici une contradiction de l'approche territoriale fondée sur des critères d'appartenance identitaire produite et reproduite, opposant classe et « race » comme support de projets émancipateurs. L'intersectionnalité, qui serait d'autant plus mise en évidence si une recherche sur la participation des femmes était conduite, suppose de ne pas essentialiser mais surtout de ne pas hiérarchiser/opposer des identités, ce qu'impose le cadre légal colombien.

Bibliographie

Agrawal A., Gibson C. C., 1999. « Enchantment and Disenchantment: The Role of Community in Natural Resource Conservation ». *World Development*, 27, 4, p. 629-649.

Antheaume B., F. Giraut, (dir.), 2005. *Le territoire est mort, Vive les territoires !* Paris, IRD Editions, 384 p.

Arias Ortega M. Á., 2017. « *Territorios en disputa : indígenas y paysans. La precariedad de los títulos y modos de acceder al dominio o propiedad en el Municipio de Inzá (Cauca)* ». Mémoire de Master en Droit, Santiago de Cali, Université ICESI, 72 p.

Barth F., 1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières ». In Poutignat, Ph., Streiff-Fenart, J. (dir.), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, p. 203-249.

Bertoli M.-A., 2020. *Sembrando Vida : l'organisation communautaire au service du développement national ?* Mémoire de master en Socioéconomie, Université de Genève, 121 p. [En ligne : <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:137600>].

Blaser M., 2007. « Bolivia : los desafíos interpretativos de la coincidencia de una doble crisis hegemónica ». In Monasterios, K., Stefanoni, P., Do Alto, H. (Eds.), *Reinventando la nación en Bolivia. Movimientos sociales, Estado y poscolonialidad*, La Paz, Plural editores, p. 297-303.

Blaser M., Cardena M., 2009. « Introduction ». *World Anthropologies Network (WAN)*, 4, p. 3-9.

Blaser M., 2009. « La ontología política de un programa de caza sustentable », *World Anthropologies Network (WAN)*, 4, p. 81-106.

Blaser M., 2013. « Ontological Conflicts and the Stories of Peoples in Spite of Europe: Toward a Conversation on Political Ontology ». *Current Anthropology*, 54, 5, p. 547-568.

Bolaños Díaz Y. F., 2020. *Desarmonías de la vida : aportes etnográficos para la comprensión de conflictos actuales en San Andrés de Pisimbalá, Cauca*. Thèse de Master en Anthropologie Sociale, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, 218 p.

Bryan J., 2011. « Walking the line: Participatory mapping, indigenous rights, and neoliberalism ». *Geoforum*, 42, 1, p. 40-50.

Bryan J., 2012. « Rethinking Territory: Social Justice and Neoliberalism in Latin America's Territorial Turn ». *Geography Compass* 6, 4, p. 215-26.

Bryan J., 2009. « Where would we be without them? Knowledge, space and power in indigenous politics ». *Futures*, 41, 1, p. 24-32.

Cadena M., Blaser M., 2018. *A World of many worlds*, Durham and London, Duke University Press, 232 p.

Cardoza G., 2015. *Vacíos jurídicos y oportunidades. Zonas de Reserva Campesina*. Bogotá: ANZORC, 41 p.

Castaño Z., R. A., 2002. « Colombia y el modelo neoliberal ». *Revista del Centro Regional de Investigación Humanística, Económica y Social (CRIHES)*, 5, 10, p. 59-77.

Cristancho Garrido, H C., 2016. *Estrategias de territorialización campesina : encrucijadas entre el reconocimiento político y la autonomía territorial : constitución y funcionamiento de dos zonas de reserva campesina en Colombia*. Thèse de Doctorat en Géographie. Universidad Estadual Paulista Júlio de Mesquita Filho, 247 p.

Cruz L.F., 2019. « Las marchas cocaleras, una expresión del derecho a pedir derechos ». *Dejusticia* [En ligne : <https://www.dejusticia.org/column/las-marchas-cocaleras-una-expresion-del-derecho-a-pedir-derechos/>].

Cuaspad Rosero A. V., Paz Valencia J.A., 2020. *Significado social de la Tulpa en la prevención del abuso sexual infantil en familias pertenecientes al programa Modalidad Propria del Resguardo de Totoró (Cauca)*. Thèse de doctorat en Travail Social. Fundación Universitaria de Popayán.

Dagnino, E., Tatagiba, L., 2010. « Mouvements sociaux et participation institutionnelle : répertoires d'action collective et dynamiques culturelles dans la difficile construction de la démocratie brésilienne ». *Revue internationale de politique comparée*, 17, p. 167-185.

Descola, Ph., 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 800 p.

Díaz Lemus E., Moreno Gaviria O., Urango Petro Á., Castro Sabbagh, C. I., 2017. *Los recursos de la Asignación Especial del SGP para Resguardos y el reto para los pueblos indígenas en el ejercicio de la función pública*. Bogotá, Contraloría general de la República.

Díaz Londoño J.A., 2009. « Estado social de derecho y neoliberalismo en Colombia : estudio del cambio social a finales de siglo XX ». *antropol. sociol.*, 11, p. 205-228.

Duarte C., 2020. « ¿Resguardos decoloniales e interculturalmente republicanos ? ». *Red Rural*, [En Ligne : <https://lasillavacia.com/silla-llena/red-rural/resguardos-decoloniales-e-interculturalmente-republicanos-76533>].

Duarte C., Solarte A. M., Rojas E., Salcedo L., Rodríguez T., 2013. *Análisis de la posesión territorial y situaciones de tensión interétnica e intercultural en el departamento del Cauca*. Cali, Convenio Universidad Javeriana Cali-Incoder.

Elden S., 2010. « Land, terrain, territory ». *Progress in Human Geography*, 34, 6, p. 799-817.

Escobar A., 2006. « Political Ecology of Globality and Difference », *Gestión y Ambiente*, 9, 3, p. 29-44.

Escobar A., 2010. « Latin America at a crossroads. Alternative modernizations, post-liberalism, or post-development? » *Cultural Studies*, 24, 1, p. 1-65.

Escobar A., 2014. *Sentipensar con la tierra : nuevas lecturas sobre desarrollo, territorio y diferencia*. Medellín, Universidad Autónoma Latinoamericana UNAULA, 189 p.

Garzón Zabala Ó. A., 2017. « Constitución y ampliación de resguardos indígenas en Colombia. Una mirada al avance histórico y perspectivas de cumplimiento ». *Campos*, 5, p. 71-113.

Giraut F., 2017. « Frontières communautaires, ethno-régionalismes et apartheid ». In Staszak, J.-F. *Frontières en tous genres*. Rennes, PUR, 22 pages p. 81-102.

Goirand C., 2013a. « Participation institutionnalisée et action collective contestataire. *Revue internationale de politique comparée*, 20, p. 7-28.

Goirand C., 2013b. « Penser la participation politique en Amérique Latine : Questionnements et méthodes d'enquête ». *Participations*, 5, p. 227-242.

Gómez Sánchez A. M., Fajardo Hoyos C. L., Sarmiento Castillo J. I., 2016. « Líneas de pobreza en el Cauca : Una medición subvalorada ». *Revista de Economía del Caribe*, 17 [En ligne : http://rcientificas.uninorte.edu.co/index.php/economia/article/view/7777/html_319].

Grupo Zonas de Reserva Campesina, 2001. *Zonas de Reserva Campesina*. Bogotá.

Guzmán Sanabria L., 2019. *Acción colectiva y construcción de la territorialidad crítica del desarrollo, en el caso organizativo de la Zona de Reserva Campesina de Cabrera, Cundinamarca*. Thèse de Maîtrise Universitaire en Sociologie, Universidad Nacional de Colombia, 129 p.

Hirt I., Lerch L., 2013. « Cartographier les territorialités indigènes dans les Andes boliviennes : enjeux politiques, défis méthodologiques ». *Cybergeo*, [en ligne : <http://cybergeo.revues.org/25843> ; DOI : 10.4000/cybergeo.25843].

Hobsbawm E., 1993. « Qu'est-ce qu'un conflit ethnique ? ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, p. 51-57.

Lavigne Delville P., 2012. « Du nouveau dans la "participation" ? : populisme bureaucratique, participation cachée et impératif délibératif ». In Jul-Larsen, E., Laurent, P.-J., Le Meur, P.-Y., Léonard, E. (dir.), *Une anthropologie entre*

pouvoirs et histoire. Conversations autour de l'oeuvre de Jean-Pierre Chauveau, Paris, Karthala, p. 161-188.

Levalle S., 2018. « Disputas en torno al territorio en la subregión de Tierradentro. Un abordaje de larga duración. *Izquierda*, 48, p. 211-227.

Lozano Muñoz M. A., 2018. *Gestion rurale en organización comunitarias de base. Caso de estudio : Asociación de Mujeres por Inzá, Municipio de Inzá, Cauca*. Mémoire de Master en Gestion des organisations et des projets. Popayán, Universidad del Cauca, 134 p.

Luque Revuelto R. M., 2016. « Los desplazamientos humanos forzados recientes en el Cauca (Colombia) : características e impactos sociales y especiales », *Investigaciones Geográficas*, 65, p. 181-200.

Macaire P., 2004. « Communauté locale et géopolitique religieuse. Les Indiens mixe, à l'heure de la globalisation, entre coutume et droits de l'homme ». *Journal des anthropologues*, 2, 98-99, p. 77-106 [en ligne : <https://journals.openedition.org/jda/1674>].

Maíz Suárez R., 2004. « La construcción política de identidades indígenas en América Latina ». In Sanahuja, J. M., Marti i Pugi, S. (Eds.), *Etnicidad, autonomía y gobernabilidad en América Latina*. Salamanca, Ediciones Universidad de Salamanca, p. 325-366.

Morales A.M., 2009. *Mujeres campesinas, soberanía alimentaria e incidencia política desde Inzá Tierradentro – Colombia : ¿Un proceso de resistencia alterglobal o una opción de vida ?* Mémoire de master en Étude du développement. Genève, IHEID, 122 p.

Morales, A. M., 2011. « Soberanía alimentaria. Experiencia de resistencia de las mujeres campesinas de Inzá, Cauca, Colombia ». In Verschuur, C. (Dir.), *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*. Berne : DDC-Commission nationale suisse pour l'UNESCO ; Genève : IHEID, p. 331-341.

Morvant-Roux S., 2006. *Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : un exemple en milieu rural mexicain*. Thèse de doctorat en sciences économiques sous la direction de J.-M. Servet, Université Lumière Lyon.

Morvant-Roux S., Crucifix C. 2019. « Fragmented rural communities. The faenas of Prospera at the interface of community cooperation and state dependency ». In Balen, M., Fotta, M. (ed.), *Money from the government in Latin America. Conditional cash transfer programs and rural lives*, London, New York: Routledge, Taylor & Francis Group, p. 79-95.

Navarrete Saavedra R., 2010. « Gobernabilidad neoliberal y movimientos indígenas en América Latina », *Polis*, 27 [en ligne : <https://journals.openedition.org/polis/1011>].

Nieto S.D., 2019. « Genealogías del multiculturalismo y la territorialidad rural en el cauca : el resguardo indígena, el cuerpo negro y la frontera

campesina ». In Valencia, P. I. H., Nieto, S. D., *Conflictos multiculturales y convergencias interculturales. Una mirada al suroccidente colombiano*. Cali: Editorial Universidad Icesi, p. 23-68.

Offen, K. H., 2003. « The Territorial Turn: Making Black Territories in Pacific Colombia ». *Journal of Latin American Geography*, 2, 1, 41 pages (p. 43-73).

Offen, K., 2009. « O mapeas o te mapean: mapeo indígena y negro en América latina ». *Tabula Rasa*, 10, p. 163-189.

Olivier de Sardan, J.-P., 1993. « Le développement comme champ politique local ». *Bulletin de l'APAD* [En ligne : <http://journals.openedition.org/apad/2473>].

Parizet, R., 2013. *Le politique du développement : les usages politiques des savoirs experts et de la participation des populations indiennes au Mexique*. Thèse de doctorat en Science Politique, Université Lille 2, 628 p.

Parizet, R., 2016. « Le “pauvre d’abord”. Une analyse des dynamiques circulatoires de la participation populaire au développement ». *Participations*, 1, 14, p. 61-90.

Patzi Paco, F., 2013. *Tercer sistema. Modelo comunal : propuesta alternativa para salir del capitalismo y del socialismo*. La Paz, All Press, 141 p.

Ramírez Gallego, A. F., 2007. « La ethno-Constitución de 1991 : criterios para determinar derechos comunitarios ethnicos indígenas », *Estudios Socio-Jurídicos*, 9, 1, p. 130-153.

Ramos Ruiz, Y., 2018. « Manuel Quintín Lame, pasado y presente del movimiento indígena en Colombia » In Canales Tapia, P., Vargas, S. (dir.), *Pensamiento indígena en Nuestramérica*, Santiago de Chile, Ariadna Ediciones, p. 47-70.

Ríos Álvarez, K. J., 2014. *Alternativas al discurso hegemónico de desarrollo. Análisis del concepto de Mejor-estar construido por la Asociación Campesina de Inzá Tierradentro ACIT*. Travail de Bachelor en Sociologie, Bogotá, Universidad Santo Tomás.

Ríos Piedrahita, K., 2019. « Cuando los colores se destiñen ¿qué pasa con las manchas ? Un relato desde sectores paysans sobre los desaffos de la convivencia indígena-campesina en San Andrés de Pisimbalá (Inzá, Cauca) ». In Valencia, P. I. H., Nieto, S. D. (dir.), *Conflictos multiculturales y convergencias interculturales. Una mirada al suroccidente colombiano*. Cali : Editorial Universidad Icesi, p. 161-208.

Rincón García, J. J., 2009. « Diversos y comunes : Elementos constitutivos del conflicto entre comunidades indígenas, campesinas y afrocolombianas en el departamento del Cauca ». *análisis político*, 6, p. 53-93.

Rincón García, J. J., 2013. *Territorialidade e conflito entre indígenas e camponeses no departamento do Cauca, Colômbia. 1991-2011*. Travail de Master en Géographie. Rio de Janeiro, Universidade federal do Rio de Janeiro.

Rojas, E., 2015. « El movimiento campesino en el Cauca : organización y lucha territorial por el reconocimiento como sujeto de derechos ». *REVISTA CONTROVERSIA*, 205, p. 99-124.

Roldán, M., 2003. *A sangre y fuego : la violencia en Antioquia, Colombia, 1946-1953*. Bogotá : ICANH-Fundación para la Promoción de la Ciencia y la Tecnología, 435 p.

Rosas-Baños, M., 2013. « Nueva Ruralidad desde dos visiones de progreso rural y sustentabilidad : Economía Ambiental y Economía Ecológica ». *Polis*, 34, [en ligne : <http://journals.openedition.org/polis/8846>].

Rubio Sanchez, W. R., 2016. *Impactos de la Revolución Verde en la agricultura colombiana*. Quindó, Universidad del Quindó, 6 p.

Sletto, B. I., Bryan, J., Torrado, M., Hale, C., Barry D., 2013. « Territorialidad, mapeo participativo y política sobre los recursos naturales : la experiencia de América Latina ». *CUADERNOS DE GEOGRAFÍA | REVISTA COLOMBIANA DE GEOGRAFÍA*, 22, p. 193-209.

Tocancipá Falla, J. y Ramírez Castrillón, C. A., 2018. « Las nuevas dinámicas rurales en las zonas de reserva campesina en Colombia ». *Perspectiva Geográfica*, 23, 1, p. 31-52.

Trujillo Cuellar, L. Y., 2018. *La cultura política de las mujeres campesinas*. In *Congreso Internacional de Ciencias Sociales*.

Zapata Silcia, C., 2019. *Crisis del multiculturalismo en América Latina. Conflictividad social y respuestas críticas desde el pensamiento político indígena*. Bielfeld : Transcript Verlag, 128 p.

Sources légales

ACNUR, 2011. *Comunidades indígenas*. Bogotá. ACNUR, 4 p.

ATS et ACIT, 2021. *ESAP de la Zona de Reserva Campesina de las Montañas Caucanas*. Inzá, ATS et ACIT, 122 p.

Concept Sala de Consulta C.E. 1297 de 2000. Conseil de l'Etat. 14 décembre 2000. [En ligne : <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=19418>].

Constitution Politique de Colombie de 1991. Peuple de Colombie. 13 Juin 1991. [En ligne : <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/constitucion-politica>].

Convention 169 sur les peuples indigènes et tribaux de 1989. Organisation Internationale du Travail. [En ligne : https://www.ilo.org/dyn/normlex/es/f?p=1000:12100:0:NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312314,fr:NO].

Cours Interaméricaine de Droits de l'Homme, 1993. *Second report on the situation of Human Rights in Colombia, OEA/Ser. L/V/II.84, doc. 39, October 14, 1993*. [En ligne : <http://www.cidh.org/countryrep/colombia93eng/toc.htm>].

DANE (2020). *Pobreza monetaria en Colombia. Actualización metodológica. Resultados 2019*. Gobierno de Colombia, Bogotá.

Décret 1071 de 2015. Président de la République de Colombie. 26 mai 2015. [En ligne : <https://www.minagricultura.gov.co/Normatividad/Paginas/Decreto-1071-2015/Decreto-1071-de-2015.aspx>].

Décret 1088 de 1993. Président de la République de Colombie. 11 juin 1993. [En ligne : <http://www.suin-juriscal.gov.co/viewDocument.asp?ruta=Decretos/1221761>].

Décret 1824 de 2020. Président de la République de Colombie. 31 décembre 2020. [En ligne : <https://dapre.presidencia.gov.co/normativa/decretos-2020/decretos-diciembre-2020/>].

Décret 1953 de 2014. Président de la République de Colombie. 7 octobre 2014. [En ligne : <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=59636>].

Décret 2164 de 1995. Presidente de la República de Colombia. 7 décembre 1995. [En ligne : <https://www.mininterior.gov.co/la-institucion/normatividad/decreto-2164-de-1995>].

DNP, 2012. *Orientaciones para la Programación, Administración y Ejecución de los Recursos de la Asignación Especial del Sistema General de Participaciones para los Resguardos Indígenas (AESGPRI) 2012*. Bogotá Imprenta Nacional de Colombia, 92 p.

FAO et ANT, 2019. *Las Zonas de Reserva Campesina. Retos y experiencias significativas en su implementación. Aportes para una adecuada aplicación de la ley 160 de 1994, la Reforma Rural Integral y las Directrices Voluntarias para la Gobernanza Responsable de la Tierra*. Bogotá, FAO et ANT, 544 p.

INCODER., 2015. *Situación territorial de las comunidades étnicas en Colombia*. Bogotá, INCODER, 27 p.

INCODER, FUNDECIMA et ECOSUR, 2016,. *Caracterización de tensiones y conflictos ambientales, sociales, territoriales ; diseño de rutas de solución jurídica, institucional, política, social ; y gestión participativa de los mismos en comunidades campesinas de 27 municipios del Cauca. Convenio 1187 de 2015*. Popayán, Instituto Colombiano de Desarrollo Rural ; Fundación Estrella Orográfica de Macizo Colombiano ; Asociación de Agricultores Ecológico, 546 p.

INCODER, PUPSOC et ACIT, 2013. *Estudio de tenencia de tierras y territorialidad campesina en 7 municipios del Cauca. Convenio 569 de 2012*. Popayán, Instituto Colombiano de Desarrollo Rural ; Proceso de Unidad Popular del Suroccidente Colombiano ; Asociación Campesina de Inzá Tierradentro, 633 p.

Loi 1122 de 2007. Congreso de Colombia. 9 janvier 2007. [En ligne : <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=22600#:~:text=Objeto.,los%20servicios%20a%20los%20usuarios.>].

Loi 1176 de 2007. Congreso de Colombia. 27 décembre 2007. [En ligne : <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=28306#:~:text=Asegurar%20que%20se%20preste%20a,la%20Ley%20142%20de%201994.>].

Loi 160 de 1994. Congreso de Colombia. 5 août 1994. [En ligne : http://www.secretariasenado.gov.co/senado/basedoc/ley_0160_1994.html].

Loi 21 de 1991. Congreso de Colombia. 6 mars 1991. [En ligne : <https://www.mininterior.gov.co/la-institucion/normatividad/ley-21-de-1991>].

Loi 715 de 2001. Congreso de Colombia. 21 décembre 2001. [En ligne : <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=4452#:~:text=%E2%80%9CPor%20la%20cual%20se%20dictan,y%20salud%2C%20entre%20otros.%E2%80%9D>]

Proceso de Comunidades Negras – PCN – e investigadores académicos (2008). *Territorio y conflicto desde la perspectiva del Proceso de Comunidades Negras PCN*, Colombia.

Annexe

Personnes interviewées

001	Un doctorant paysan, actif avec l'ACIT depuis sa création jusqu'à son départ d'Inzà, il y a quelques années
002	Un doctorant indigène
003	Un jeune Paysan actif avec l'ACIT jusqu'à son départ d'Inzà il y a quelques années
004	Un professeur indigène
005	Un leader paysan, membre d'une des associations paysannes à la tête du projet
006	Un Paysan externe aux associations
007	Une femme indigène vivant sur territoire paysan
008	Une femme travaillant pour la mairie et proche de l'association, bien que ne se reconnaissant pas comme paysanne

Certains de ces entretiens n'ont pas pu être enregistrés car ils furent réalisés dans des conditions qui ne le permettaient pas. Pour cette raison, la quantité d'extraits intégrés dans le texte est limitée.